



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

Juillet 2015

LES POLITIQUES COMMUNES DES ÉTATS MEMBRES : COMMUNIQUÉ DE PRESSE; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR

Le rapport ci-joint sur les entretiens avec les institutions régionales de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été préparé par une équipe des services du Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la surveillance régionale réalisée périodiquement auprès de la CEMAC. La vocation régionale de ces entretiens vise à renforcer les discussions bilatérales que mènent les services du FMI avec les pays membres de la région, conformément à l'article IV des Statuts du FMI. Les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- **Communiqué de presse** résumant les opinions du Conseil d'administration formulées durant le débat du 17 juillet 2015 sur le rapport des services du FMI.
- **Rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI. Ce rapport a été soumis à l'examen du Conseil d'administration le 17 juillet 2015, à l'issue des entretiens avec les responsables des institutions régionales de la CEMAC qui ont pris fin le 7 mai 2015. Sur la base des informations disponibles au moment de ces discussions, la rédaction du rapport a été achevée le 1^{er} Juillet 2015.
- **Annexe d'information** préparée par le FMI
- **Déclaration de l'Administrateur**

Le document énuméré ci-dessous sera publié séparément.

La politique de publication concernant les rapports des services du FMI et d'autres documents autorise la suppression d'informations sensibles.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**



Communiqué de presse No. 15/354
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 24 juillet 2015

International Monetary Fund
700 19th Street, NW
Washington, D. C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI conclut les entretiens annuels sur les politiques communes des pays de la CEMAC

Le 17 juillet 2015, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu les entretiens annuels sur les politiques et défis communs des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)¹.

La croissance de la CEMAC est certes demeurée robuste en 2014, mais le plein effet du choc pétrolier se fera sentir en 2015. La croissance régionale a atteint, selon les estimations des services du Fonds, 4,7 %, alimentée par l'augmentation de la production pétrolière et la poursuite des programmes d'investissement public. Néanmoins, elle devrait tomber à 2,8 % en 2015, à cause surtout d'une baisse importante de l'investissement public. L'inflation demeure en deçà du critère régional de 3 %. Le déficit budgétaire régional se serait creusé à 5,0 % du PIB en 2014 et devrait se détériorer davantage pour grimper à 5,7 % en 2015. Le déficit courant aurait été, selon les estimations, de 3,8 % du PIB en 2014 et il devrait se creuser à 5,8 % en 2015, les exportations de pétrole devant diminuer et les importations liées à l'investissement rester importantes. Les réserves demeurent adéquates.

Les pays de la CEMAC ont réagi différemment à cette nouvelle conjoncture économique. Ils ont pour la plupart revu à la baisse leurs programmes de dépenses en réduisant les dépenses d'investissement et en limitant les dépenses courantes. Tous les pays ont sollicité des avances à la BEAC. En raison de ces développements et d'autres liés à la dette, la dette publique régionale est en hausse.

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses membres. Dans le contexte de ces consultations bilatérales au titre de l'article IV, les services du FMI tiennent des discussions annuelles séparées avec les institutions régionales responsables des politiques communes dans quatre unions monétaires — la zone euro, l'Union monétaire des Caraïbes orientales, l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Pour chacune de ces unions monétaires, les équipes des services du FMI se rendent dans les institutions régionales responsables des politiques communes de l'union monétaire, recueillent des données économiques et financières, et s'entretiennent avec les responsables de l'union monétaire de l'évolution et des politiques économiques de l'union. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du Conseil d'administration. Les entretiens des services avec les institutions régionales et l'examen du rapport par le Conseil d'administration font partie intégrante des consultations au titre de l'article IV avec chaque pays membre.

Les pays de la CEMAC ont réagi différemment à cette nouvelle conjoncture économique. Ils ont pour la plupart revu à la baisse leurs programmes de dépenses en réduisant les dépenses d'investissement et en limitant les dépenses courantes. Tous les pays ont sollicité des avances à la BEAC. En raison de ces développements et d'autres liés à la dette, la dette publique régionale est en hausse.

Les perspectives à moyen terme de la CEMAC sont incertaines. Malgré leur stabilisation récente, à moyen terme les prix du pétrole devraient rester bien inférieurs à ce qu'ils étaient avant le choc. En outre, la production de pétrole commencera à diminuer après 2017. Il faudra alors assurer la viabilité macroéconomique en augmentant les recettes non pétrolières, en suivant une politique de dépenses publiques prudente et en renforçant la compétitivité du secteur non pétrolier. La chute des importations liées aux programmes d'investissement public améliorera en partie les soldes des transactions courantes. Étant donné l'ampleur de l'ajustement nécessaire, la poursuite de cette ligne d'action constituera un défi. En outre, le retour de l'insécurité dans la région du lac Tchad ou en République Centrafricaine freinerait les efforts d'investissement dans les infrastructures régionales —facteur clé de la croissance non pétrolière —et pourrait fragiliser un climat des affaires déjà difficile. Dans cette situation, le principal défi à relever par la CEMAC consiste à engager un ambitieux programme de réformes pour assurer la stabilité macroéconomique et accompagner plus vigoureusement une croissance durable et inclusive. Les institutions régionales doivent être à la base de ce travail.

Évaluation par le Conseil d'administration¹

Les administrateurs s'associent aux grandes lignes de l'évaluation faite par les services du FMI. Ils saluent la solide croissance enregistrée par la CEMAC en 2014, mais notent que les perspectives de la région subissent les effets négatifs de la chute des cours du pétrole et de l'aggravation des risques sécuritaires. Les administrateurs conviennent que pour faire face à cette situation délicate il est nécessaire d'engager des réformes ambitieuses propres à renforcer les politiques macroéconomiques et financières, à faciliter la transition vers une croissance plus généralisée et inclusive, et à accroître la compétitivité extérieure des pays de la CEMAC ainsi que leur résilience face aux chocs. L'assistance technique du FMI et des partenaires au développement sera nécessaire pour accompagner le travail de réforme de la région.

Les administrateurs soulignent qu'il est important d'opérer un rééquilibrage budgétaire en temps opportun pour assurer la stabilité macroéconomique. Ils saluent les efforts déjà consentis par beaucoup de pays membres de la CEMAC, et soulignent que l'ajustement doit être propice à la croissance, et s'accompagner d'une hiérarchisation avisée des investissements en veillant par ailleurs à accroître leur efficacité et à préserver les dépenses sociales prioritaires. Les administrateurs conviennent que le cadre de surveillance régionale doit être renforcé. Ils saluent le travail de réforme engagé et encouragent les autorités à viser une règle budgétaire qui soit simple

¹ À l'issue de ces délibérations, le Directeur général, en qualité de Président du Conseil d'administration, résume les opinions des administrateurs, et ce résumé est communiqué aux autorités du pays. On trouvera une explication des termes convenus utilisés communément dans les résumés des délibérations du Conseil d'administration à l'adresse: <http://www.imf.org/external/np/sec/misc/qualifiers.htm>.

et transparente, et un plafond d'endettement plus faible, conformément au souci de viabilité. La création d'une unité budgétaire régionale chargée de suivre, d'évaluer et de coordonner les politiques nationales sera également importante. Les administrateurs appellent également de leurs vœux la poursuite des progrès dans la mise en œuvre des directives de gestion des finances publiques dans l'ensemble de la CEMAC.

Les administrateurs encouragent les autorités à accélérer la réforme du cadre de politique monétaire afin d'en améliorer les mécanismes de transmission et de mieux gérer les liquidités systémiques. Ils saluent les progrès réalisés dans la mise en place d'un cadre de prévision des liquidités et les efforts consentis pour redynamiser le marché interbancaire, et notent que la transition vers une politique monétaire basée sur le marché devrait bénéficier du développement de marchés obligataires locaux et d'un marché interbancaire plus actif. Le niveau des réserves reste certes globalement adéquat mais les administrateurs soulignent qu'il est important d'observer pleinement les exigences de mise en commun des réserves internationales avec la BEAC. Ils invitent en outre les autorités à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les recommandations de sauvegardes qui demeurent en suspens.

Les administrateurs reconnaissent les progrès réalisés dans l'adoption de nouvelles réglementations bancaires et attendent avec intérêt la préparation d'un plan bien articulé pour appliquer les recommandations de la mise à jour du PESF 2015. Ils recommandent de continuer à renforcer la réglementation prudentielle et de procéder promptement à la publication des textes pertinents; d'entreprendre une revue de la qualité des actifs bancaires; d'adopter un nouveau mécanisme de résolution bancaire; et de renforcer la supervision transfrontalière et les mesures d'exécution y afférentes. Les administrateurs recommandent aussi de promouvoir le développement du secteur financier et l'inclusion financière. Ils saluent le déploiement de ressources humaines et financières additionnelles au sein de la Commission bancaire (COBAC), et appuient la prestation d'une assistance en faveur du renforcement des capacités.

Les administrateurs soulignent le rôle important que pourrait jouer une intégration régionale plus forte au regard du renforcement de la croissance non pétrolière et de l'accélération de la réduction de la pauvreté. Les échanges au sein de la CEMAC devraient être facilités par une réduction des barrières non commerciales, et une harmonisation des procédures douanières, des taxes sur les biens et services et des normes techniques. Un travail national et régional concerté pour améliorer la compétitivité et le climat des affaires, renforcer la protection des investisseurs et consolider les institutions régionales, figure également parmi les priorités importantes.

Les administrateurs soulignent qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité et rapidité de la publication des statistiques régionales et nationales et appuient la prestation d'assistance technique.

Les avis aujourd'hui exprimés par les administrateurs feront partie des échanges relatifs aux consultations au titre de l'article IV avec les pays membres de la CEMAC qui auront lieu d'ici les prochaines délibérations du Conseil d'administration sur les politiques communes de la CEMAC. Les prochaines délibérations sur les politiques communes de la CEMAC devraient avoir lieu selon le cycle normal de 12 mois.

CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2011–16

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
				Est.	Proj.	Proj.
	(variation annuelle en pourcentage)					
Revenu national et prix						
PIB à prix constants	3.6	5.4	2.4	4.7	2.8	4.7
PIB pétrolier	-3.7	-1.3	-8.0	2.7	0.5	7.2
PIB non pétrolier ¹	5.8	6.4	4.6	4.7	3.6	4.3
Prix à la consommation (moyenne de la période) ²	2.6	2.8	2.1	2.7	2.6	2.4
Prix à la consommation (fin de la période) ²	4.0	3.2	2.4	2.6	2.5	2.4
	(variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large en début de période)					
Monnaie et crédit						
Avoirs extérieurs nets	17.0	9.5	-0.4	-7.4	-1.8	-1.4
Avoirs intérieurs nets	0.4	6.7	9.0	17.0	6.9	5.7
Monnaie au sens large	18.2	16.6	9.3	9.6	5.1	4.2
	(pourcentage du PIB, sauf indication contraire)					
Épargne nationale brute	28.3	26.8	25.1	24.4	21.7	22.2
Investissement intérieur brut	30.7	29.3	30.6	31.3	31.2	29.2
Dont : public	13.8	14.0	14.5	13.2	11.9	10.4
Opérations financières de l'administration centrale						
Recettes totales, hors dons	27.6	27.6	26.8	24.8	21.7	22.4
Dépenses publiques	25.3	29.2	30.3	29.7	27.4	26.1
Solde budgétaire primaire de base ³	5.1	1.3	0.3	-1.2	-0.8	1.3
Solde budgétaire de base ⁴	4.8	0.7	-0.3	-1.8	-1.7	0.4
Solde budgétaire global, hors dons	1.9	-1.6	-3.5	-5.0	-5.7	-3.7
Solde primaire	3.1	-0.3	-2.3	-3.6	-3.9	-2.0
Solde budgétaire global hors pétrole, hors dons (% du PIB non pétrolier)	-26.1	-31.0	-29.1	-26.3	-19.0	-17.8
Solde budgétaire primaire hors pétrole (% du PIB non pétrolier)	-24.2	-28.9	-27.3	-24.3	-16.8	-15.6
Secteur extérieur						
Exportations de biens et services non facteurs	56.5	58.0	53.8	50.5	45.4	47.3
Importations de biens et services non facteurs	40.4	42.1	40.4	40.8	40.5	39.7
Balance des biens et services non facteurs	16.1	15.8	13.4	9.8	4.9	7.7
Solde des transactions courantes, dons compris	1.5	-0.1	-1.6	-3.8	-5.8	-3.8
Dettes publiques extérieures	12.0	13.1	15.4	17.5	22.0	22.0
Réserves officielles brutes (fin de période)						
millions de dollars	15,717	17,531	18,222	17,162	15,389	15,146
Mois d'importations de biens et services (moins importations intra-régionales)	5.1	5.8	5.8	7.0	5.8	5.5
Pourcentage de la monnaie au sens large	85.7	88.7	81.6	70.2	71.2	66.9
<i>Pour mémoire :</i>						
PIB nominal (milliards FCFA)	42,834	45,877	45,576	46,717	44,294	48,044
CFA pour un dollar, moyenne	471.9	510.5	494	494
Prix du pétrole (dollars/baril)	104.0	105.0	104	96	59	64

Sources : données établies par les services du FMI

¹ Pour la Guinée équatoriale, le PIB non pétrolier comprend la production de dérivés des hydrocarbures.² En utilisant comme pondération la part des pays membres dans le PIB de la CEMAC en dollars en PPA.³ Hors dons, investissements financés sur ressources extérieures et paiement d'intérêts.⁴ Hors dons et investissements financés sur ressources extérieures.



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE (CEMAC)

1^{er} juillet 2015

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES COMMUNES DES ÉTATS MEMBRES ET LES DÉFIS QU'ILS DOIVENT RELEVER¹

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte et risques. Les perspectives économiques de la CEMAC ont changé de façon spectaculaire depuis les dernières discussions en raison de la forte baisse des cours internationaux du pétrole. Le secteur financier est peu développé et l'intermédiation et l'inclusion financières sont limitées. Les institutions régionales font face à des problèmes considérables, notamment d'ingérence politique et de contraintes de capacité. Les risques sont importants, car la CEMAC est vulnérable à une baisse prolongée des cours du pétrole et à une résurgence éventuelle des crises régionales de sécurité.

Principales recommandations

- **Moyens d'action.** Les pays de la CEMAC devraient rééquilibrer leurs finances publiques afin d'affronter une éventuelle chute durable des recettes pétrolières en privilégiant une hausse des recettes non pétrolières. À l'heure actuelle, la couverture des réserves demeure suffisante et le taux de change effectif réel est plus ou moins aligné sur la norme du compte-courant. Cependant, de nouveaux chocs extérieurs ou une réaction inappropriée des pouvoirs publics pourrait faire tomber ces réserves à des niveaux insuffisants.
- **Cadre de surveillance.** Bien que le projet de réforme du cadre de surveillance préparé par les autorités pourrait aider à gérer l'instabilité des recettes pétrolières, la réforme envisagée n'assurera pas la viabilité à long terme et ne constituera pas un bon point d'ancrage contre la procyclicité budgétaire.

¹ Le présent rapport régional fait partie d'un ensemble de documents sur la CEMAC et sera examiné par le Conseil d'administration en même temps que les rapports sur les consultations au titre de l'article IV avec la République du Congo et la Guinée équatoriale, le rapport d'évaluation de la stabilité du système financier et celui d'évaluation des sauvegardes de la CEMAC.

- **Politique monétaire.** Le cadre de politique monétaire est déficient. Les autorités doivent s'attaquer à la gestion de la surliquidité systémique et remettre en état les circuits fragiles de transmission monétaire.
- **Secteur financier.** Le choc pétrolier a mis les liens macrofinanciers au premier plan et a révélé des zones de vulnérabilité. Les autorités devraient appliquer les recommandations du PESF de 2015 qui consistent à faire respecter plus rigoureusement les normes prudentielles et à mieux accompagner le développement de l'intermédiation financière.
- **Intégration régionale et croissance.** Une intégration plus poussée et des institutions régionales plus fortes sont nécessaires pour améliorer la compétitivité du secteur non pétrolier et soutenir la croissance. Cela nécessite un effort concerté de la part des autorités nationales et régionales.

Approuvé par
Anne-Marie Gulde-Wolf
 et **Bob Traa**

Des discussions ont eu lieu du 23 avril au 7 mai 2015 à Libreville, Gabon, et à Yaoundé, Cameroun, avec la banque centrale régionale (Banque centrale des États de l’Afrique Centrale, BEAC), la commission bancaire (Commission Bancaire, COBAC), la Commission de la CEMAC et la Banque de développement des États de l’Afrique Centrale (BDEAC). L’équipe était composée de MM. de Zamaróczy (chef de mission), Dernaoui, Gijon et van Houtte (tous du Département Afrique), de Mmes El Hamiani Khatat (Département des marchés monétaires et de capitaux, MCM) et Yontcheva (Représentante résidente) et de M. Tchakoté (économiste résident). Mme Koulefianou a prêté son concours à la mission dans le domaine administratif. La mission a en partie coïncidé avec une mission de sauvegarde dirigée par M. Kabwe (FIN). M. Laurens (MCM, chef de mission PESF) a participé à la dernière partie de la mission. M. Raghani (Bureau de l’administrateur) et des membres des services de la Banque mondiale ont assisté aux réunions de politique économique. L’équipe a également rencontré des représentants du monde universitaire, du secteur privé et de la communauté des donateurs.

TABLE DES MATIÈRES

UN « CONTE » DE DEUX CHOCS	5
DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE — COMMENT ATTÉNUER LE CHOC PÉTROLIER	11
A. Une position extérieure vulnérable	11
B. Un cadre de surveillance régional réformé pour un nouveau contexte économique	12
C. Une politique monétaire inefficace	14
D. Un secteur financier ayant besoin de stabilité et de développement	15
E. Promouvoir l’intégration régionale pour renforcer la croissance	18
F. Des institutions régionales plus fortes pour parvenir à la stabilité macroéconomique	19
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	21
ENCADRÉ	
1. Réaction des pays exportateurs de pétrole au choc pétrolier	8
GRAPHIQUES	
1. Principaux indicateurs économiques, 2000–14	6
2. Évolution économique récente, 2011–14	7
3. Dépôts des États à la BEAC, janv. 2000 – mars 2015	9

4. Avances statutaires de la BEAC, janv. 2000–mars 2015	9
5. Perspectives à moyen terme, 2015–20	10
6. Taux de change effectifs réel et nominal, 2009–15	11
7. Taux de change effectif réel des pays de la CEMAC, 2007–15	11

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–20	23
2. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990-2013	24
3. Comptes nationaux, 2013–20	25
4. Taux de change effectifs réel et nominal, 2005–14	26
5a. Balance des paiements, 2013–20	27
5b. Indicateurs de balance des paiements par pays, 2013–20	28
6a. Soldes budgétaires, 2013–20	29
6b. Soldes budgétaires hors pétrole, 2013–20	30
7. Conformité aux critères de convergence, 2013–20	31
8. Situation monétaire, 2013–20	32
9. Synthèse des projections à moyen terme, 2013–20	33
10. Taille relative des économies de la CEMAC et importance du secteur pétrolier, 2013–20	34
11. Non respect des principaux ratios prudentiels, 2012–14	35
12. Notations bancaires, décembre 2014	36
13. Indicateurs de solidité financière, 2013–14	37

ANNEXES

I. Réponses aux précédents Conseils du FMI	38
II. Matrice d'évaluation des risques	39
III. Évaluation de la viabilité extérieure	41
IV. Proposition de réforme du cadre de surveillance régional	47
V. Recommandations du PESF 2015	49

UN « CONTE » DE DEUX CHOCS

1. La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale a été victime en 2014 de deux chocs majeurs dont les conséquences sont potentiellement durables. Premièrement, la chute des cours internationaux du pétrole brut a eu de graves répercussions sur une Union dont cinq des six membres sont exportateurs nets de pétrole. En second lieu, la vague d'attentats terroristes de Boko Haram dans la région du lac Tchad perturbe fortement l'activité, car elle nécessite de lancer de vastes opérations militaires. L'impact du choc de sécurité est aggravé par la poursuite des troubles civils en République Centrafricaine (RCA). Ces crises de sécurité présentent un réel danger pour la stabilité économique.

2. Le contexte économique de la CEMAC a considérablement changé depuis les dernières discussions, le cours du pétrole, principal produit d'exportation de la région, ayant chuté de plus de 40 % depuis juillet 2014. Le pétrole représentant plus de 81 % des exportations régionales et 54 % des recettes budgétaires, la plupart des pays sont maintenant obligés de réduire fortement leurs programmes d'investissement. Le principal défi que la CEMAC doit relever est de se lancer dans un ambitieux programme de réformes pour défendre la stabilité macroéconomique et mieux soutenir une croissance durable et inclusive. Les institutions régionales, qui devraient être la pierre angulaire de cet effort, font face à de graves problèmes. La réaction des autorités régionales aux conseils donnés par le passé par le FMI a été contrastée en dépit de l'assistance technique dont elles ont bénéficié, (Annexe I).

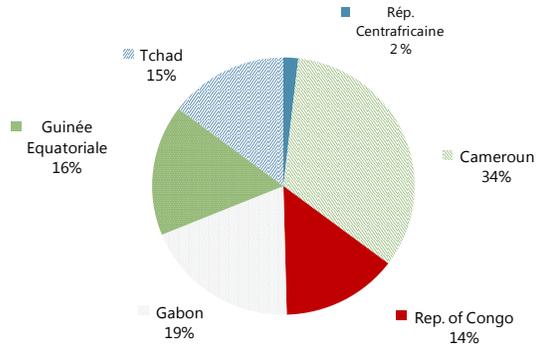
3. La croissance régionale est certes restée robuste en 2014, mais le plein effet du choc pétrolier se fera sentir en 2015 (graphiques 1 et 2). La chute des cours du pétrole n'a pas eu de répercussions significatives en 2014. Tirée par une hausse de la production de pétrole et la poursuite des programmes d'investissement public, la croissance régionale est estimée à 4,7 %. Néanmoins, elle devrait d'après les projections tomber à 2,8 % en 2015, surtout à cause d'une baisse de l'investissement public. L'inflation demeure en deçà du critère régional de 3 %, mais dépasse en permanence le niveau de la zone euro, qui est la référence pour l'arrimage.

4. La chute des recettes pétrolières, la poursuite des programmes d'investissement public et la hausse des dépenses de sécurité sont autant de facteurs qui ont accru les déficits «jumeaux» régionaux¹. En 2014, selon les estimations, le déficit budgétaire est passé à 5,0 % du PIB régional (26,3 % du PIB non pétrolier) et le déficit courant à 3,8 % du PIB. Il ressort des projections qu'en 2015, le déficit budgétaire atteindra 5,7 % et le déficit courant 5,8 %, les exportations de pétrole devant diminuer et les importations liées à l'investissement rester importantes. Malgré les dépenses élevées d'investissement de ces dernières années, la productivité dans la région est inférieure à celle des pays comparables (Questions générales — SIP 1).

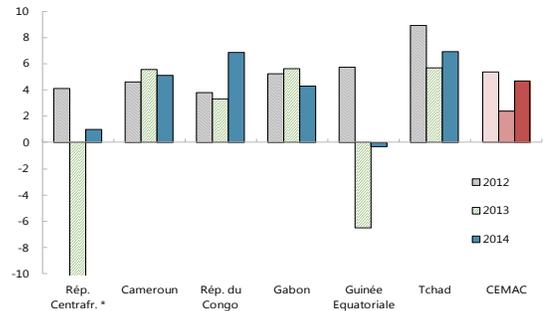
¹ Note : bien que l'expression recettes pétrolières soit généralement acceptée, ces recettes ne sont pas récurrentes, mais tirées de la vente de ressources naturelles épuisables.

Graphique 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques, 2000–14

CEMAC : PIB nominal 2014
(Milliards de FCFA)

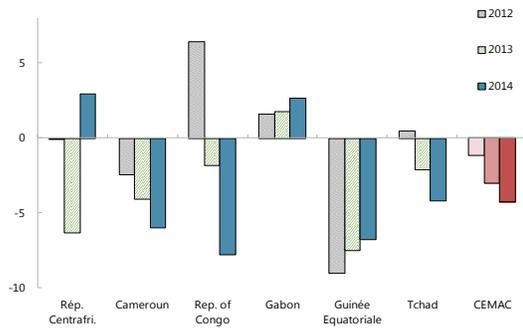


CEMAC : Croissance du PIB réel, 2012–14
(Pourcentage)

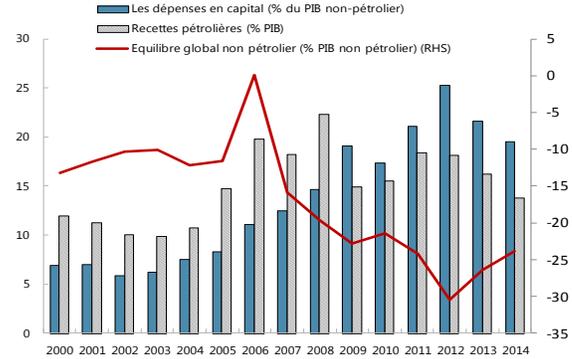


*République centrafricaine avait un changement de -36 pour cent du PIB réel en 2013.

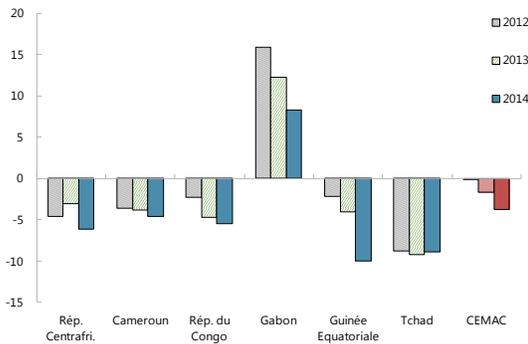
CEMAC : Solde budgétaire global, 2012–14
(Pourcentage du PIB)



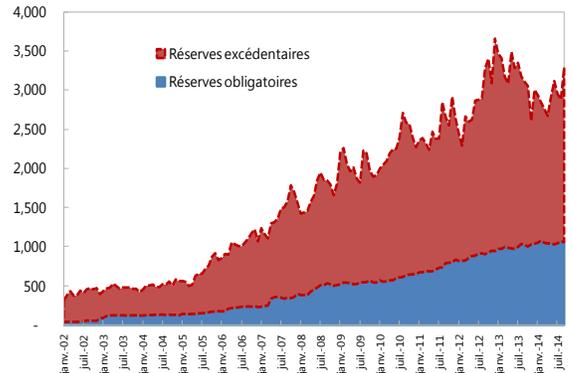
CEMAC : Dépenses en capital, revenus pétroliers, et équilibre budgétaire non pétrolière, 2000–14



CEMAC : Compte Courant, 2012–14
(Pourcentage du PIB)



CEMAC : Réserves obligatoires et réserves excédentaires de la Banque centrale, 2002–14
(Milliards de FCFA)



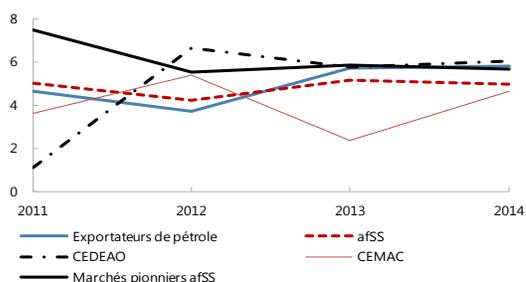
Sources : BEAC ; base de données WEO ; et estimations des services du FMI.

Graphique 2. Évolution économique récente, 2011–14

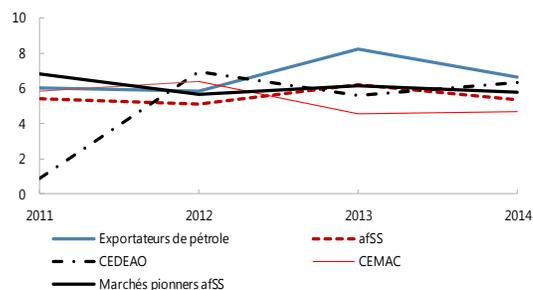
Le PIB global a fléchi en raison de la contraction du PIB pétrolier...

... La croissance du PIB non pétrolier a été soutenue par de grands programmes d'investissement public.

Croissance du PIB réel, 2011–14 (En pourcentage)



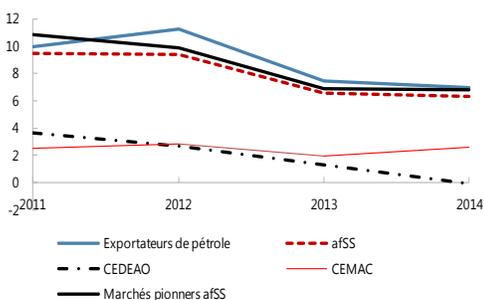
Croissance du PIB réel non pétrolier, 2011–14 (En pourcentage)



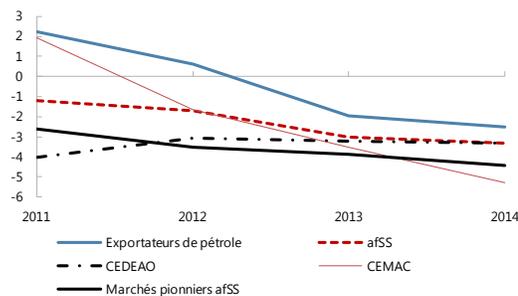
L'inflation est restée modérée principalement en raison des faibles prix des aliments et de la parité fixe.

Les politiques budgétaires procycliques, notamment au regard des investissements, ont détérioré le solde budgétaire.

Inflation, 2011–14 (Pourcentage)



Solde budgétaire global, 2011–14 (Pourcentage du PIB)

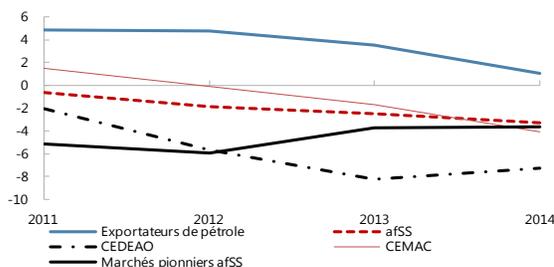


Sources: WEO database; and IMF staff estimates.

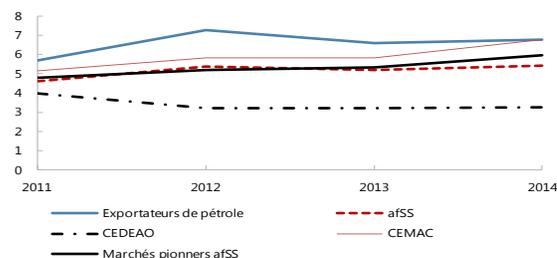
Le solde des transactions courantes est aussi devenu déficitaire du fait de l'augmentation des importations liées à l'investissement public.

Cependant, la couverture des réserves a augmenté en raison des importantes entrées de capitaux.

Solde du compte courant, 2011–14 (Pourcentage du PIB)



Réserves internationales, 2011–14 (Mois d'importations)



Sources : Base de données WEO ; et estimations des services du FMI.

5. Les pays de la CEMAC ont réagi différemment au choc pétrolier. Ils ont pour la plupart revu à la baisse leurs programmes de dépenses pour 2015 en réduisant les dépenses d'investissement et en limitant les dépenses courantes. Cependant, l'austérité budgétaire varie selon les pays (encadré 1), dont certains choisissent de puiser dans les dépôts en utilisant les lignes de crédit existantes ou de recourir à l'emprunt. Par ailleurs, les pays ont tous sollicité des avances à la BEAC (graphiques 3 et 4)². En conséquence, la dette publique régionale augmente, évinçant éventuellement le crédit à l'économie.

Encadré 1. CEMAC : Réaction des pays exportateurs de pétrole au choc pétrolier

Cameroun. Les pertes de recettes imputables à la chute des cours des exportations de pétrole brut sont largement compensées par une contraction équivalente des subventions aux carburants. Les autorités n'ont pas préparé de loi de finances rectificative pour 2015 ; elles continuent d'utiliser le cours de référence de 87 dollars le baril, alors qu'on s'attend à ce que les dépenses publiques restent élevées. Selon les projections, le déficit budgétaire se maintiendra autour de 10 % du PIB et les besoins de financement devraient normalement être comblés grâce à des efforts exceptionnels en vue d'accroître la production de pétrole et les emprunts non concessionnels.

Tchad. Les autorités entreprennent actuellement un vigoureux ajustement budgétaire qui devrait permettre de comprimer les dépenses de 9 % du PIB non pétrolier en 2015–17. La loi de finances pour 2015 prévoit une contraction de 25 % des dépenses, dans le domaine de l'investissement public en particulier, réduisant ainsi de moitié le ratio déficit primaire non pétrolier/PIB non pétrolier. Elle s'appuie aussi sur une augmentation du financement, grâce notamment au rééchelonnement des emprunts non concessionnels.

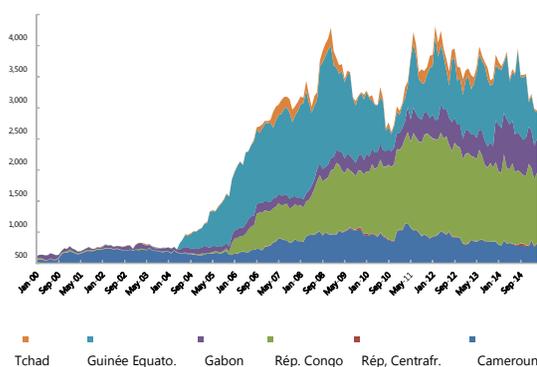
Congo. Les autorités ont préparé une loi de finances rectificative pour 2015, qui prend pour hypothèse un cours du pétrole de 55 dollars le baril. Les services du FMI s'attendent à une réduction des dépenses en capital financées sur ressources intérieures de 17 % du PIB non pétrolier par rapport à 2014. À moyen terme, les autorités restent déterminées à rééquilibrer les finances publiques, mais elles affrontent des tensions sur les dépenses à cause des élections présidentielles de 2016 et des retards pris par les projets d'investissement.

Guinée équatoriale. Les autorités ont préparé une loi de finances rectificative pour 2015. Les efforts en matière de recettes portent essentiellement sur la suppression d'exonérations fiscales ponctuelles, la modernisation de l'administration des impôts et la privatisation de certains actifs de l'État. Dans le domaine des économies, les mesures prises visent à diminuer les dépenses de 24 points de pourcentage du PIB non pétrolier en comprimant les dépenses liées aux marchés publics, baissant les subventions aux combustibles, rationalisant les entreprises du secteur public et réduisant de moitié les dépenses en capital.

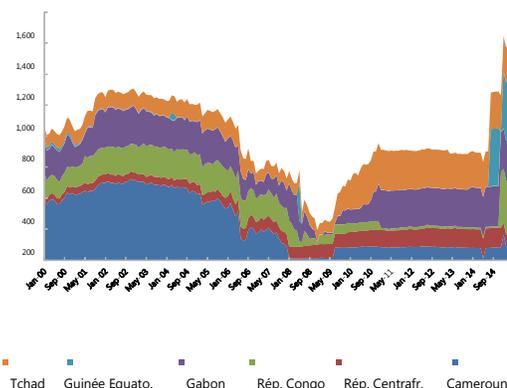
Gabon. Les autorités ont préparé une loi de finances rectificative pour 2015, qui prend maintenant pour hypothèse un cours du pétrole de 45 dollars, gèle les investissements publics, réduit les dépenses au titre des biens et services et rééchelonne le paiement des fournisseurs de l'État. Ce dernier a récemment émis un eurobond de 500 millions de dollars

² Pour maintenir ses concours financiers aux États, la BEAC a temporairement gelé la réduction programmée des avances statutaires.

Graphique 3. Dépôts des États à la BEAC, janv. 2000–mars 2015
(milliards FCFA)



Graphique 4. Avances statutaires de la BEAC, janv. 2000–mars 2015
(milliards FCFA)



Sources : BEAC ; et estimations des services du FMI.

6. Les perspectives à moyen terme de la région sont incertaines (graphique 5). D'après les projections, les cours du pétrole resteront nettement en deçà de leurs niveaux antérieurs au choc ; en outre, la production de pétrole commencera à diminuer après 2017, à cause de l'épuisement des réserves. Il faudra alors assurer la viabilité macroéconomique en accroissant les recettes non pétrolières, en suivant une politique de dépenses publiques prudente et en renforçant la compétitivité du secteur non pétrolier. La chute des importations liées aux programmes d'investissement public améliorera en partie le solde courant. Étant donné l'ampleur de l'ajustement nécessaire (en d'autres termes, une baisse du solde budgétaire primaire non pétrolier de 4,7 points de pourcentage du PIB non pétrolier entre 2015 et 2020), la poursuite de cette ligne d'action constitue un défi.

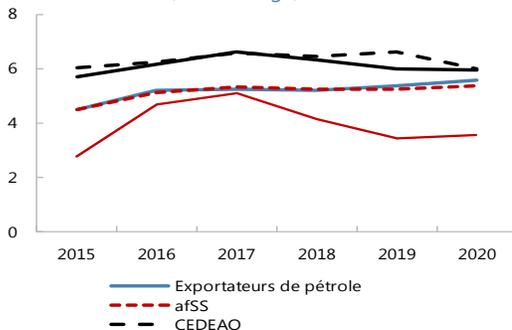
7. Les perspectives à moyen terme comportent des risques considérables (Annexe II). Un retour de l'insécurité dans la région du lac Tchad ou en RCA freinerait les efforts d'investissement dans les infrastructures régionales (facteur clé de la croissance non pétrolière) et pourrait fragiliser un climat des affaires difficile et un investissement privé faible.

Graphique 5. Perspectives à moyen terme, 2015–20

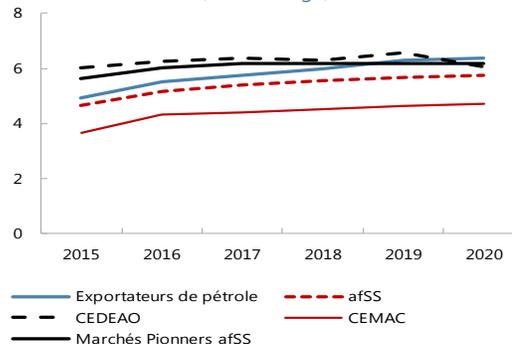
Malgré l'augmentation projetée du PIB pétrolier, la croissance globale sera plus modeste car la croissance non pétrolière...

...se heurtera à une diminution de l'investissement public.

Croissance du PIB réel, 2015–20
(Pourcentage)



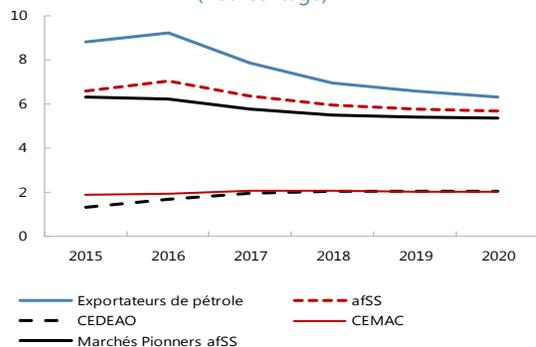
Croissance du PIB réel non pétrolier, 2015–20
(Pourcentage)



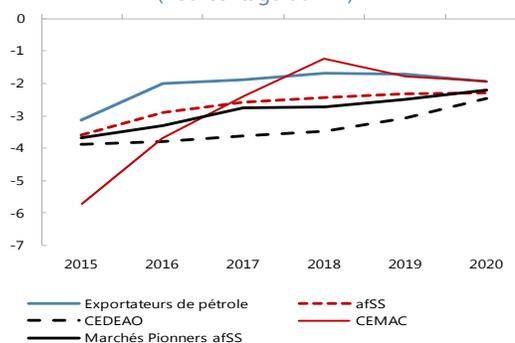
L'inflation restera modérée.

Le travail de rééquilibrage budgétaire accompagnera l'amélioration du solde budgétaire régional.

Inflation, 2015–20
(Pourcentage)



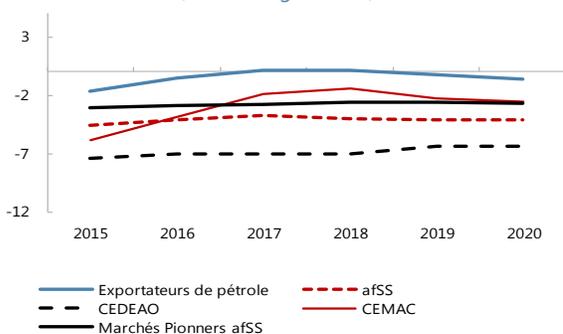
Solde budgétaire, 2015–20
(Pourcentage du PIB)



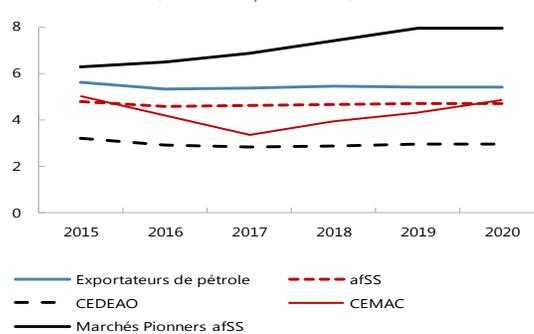
La réduction des importations liées aux programmes d'investissement public et l'augmentation des exportations de pétrole contribueront à un redressement modeste du solde des transactions courantes.

Grâce au redressement du solde des transactions courantes et aux entrées de capitaux, la couverture des réserves augmentera.

Solde du compte courant, 2015–20
(Pourcentage du PIB)



Réserves internationales, 2015–20
(Mois d'importations)

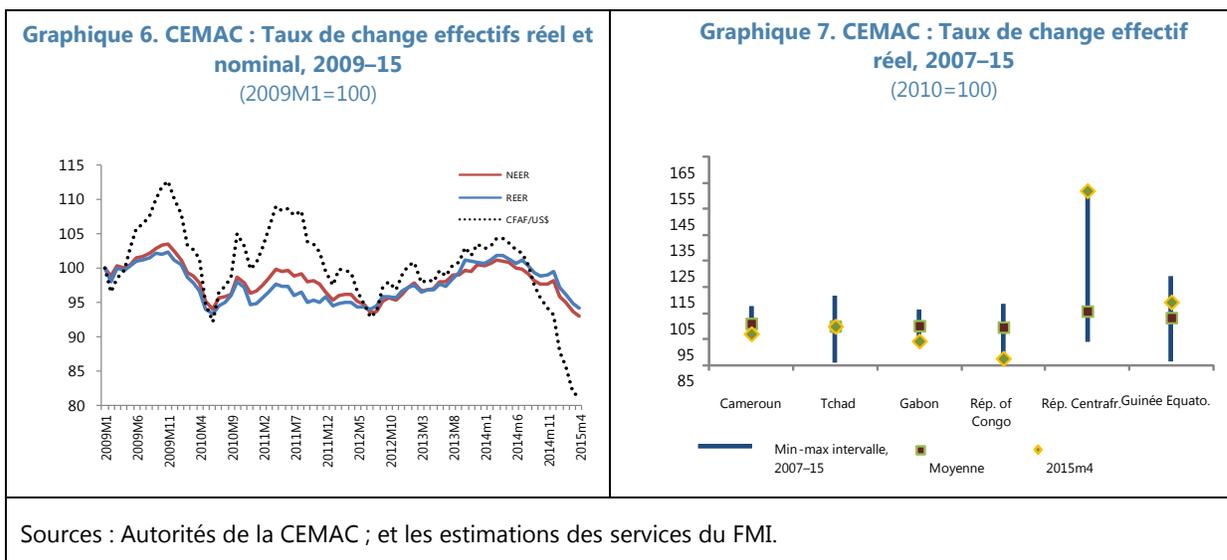


DISCUSSIONS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE — COMMENT ATTÉNUER LE CHOC PÉTROLIER

Les discussions se sont déroulées dans un contexte dominé par le choc pétrolier. Elles ont surtout porté sur les politiques susceptibles de promouvoir l'intégration régionale afin de parvenir à une croissance plus forte et plus inclusive.

A. Une position extérieure vulnérable

8. Le faible niveau des cours du pétrole brut fragilise actuellement la position extérieure de la CEMAC. Après une forte dégradation en 2015, le solde courant devrait se redresser pour se stabiliser à un déficit de l'ordre de 3 % du PIB régional à moyen terme. Selon les projections, les réserves internationales diminueront progressivement pour s'établir à environ cinq mois d'importations de l'année suivante et à 52 % de la monnaie au sens large. Les taux de change nominal et effectif réel (TCER) se sont dépréciés au cours des 12 mois qui ont précédé avril 2015 (graphique 6), du fait essentiellement de l'évolution de l'euro. Cependant, des différences considérables existent entre les pays (graphique 7). Bien que les évaluations modélisées du taux de change ne prennent pas pleinement en compte le fait que les pays adaptent le régime de taux fixe depuis de nombreuses années, le TCER n'est pas beaucoup désaligné par rapport à la norme du compte courant (annexe III).



Conseils des services du FMI

9. La couverture des réserves demeure dans l'ensemble suffisante à moyen terme selon la plupart des calculs, mais son évolution doit faire l'objet d'un suivi attentif. Les pays riches en ressources dont l'accès au crédit et aux marchés financiers internationaux est limité et qui appliquent un régime de change fixe ont besoin de réserves plus importantes que celles préconisées par les

approches classiques en matière d'adéquation des réserves³. En 2014, les réserves de la CEMAC se chiffraient à sept mois d'importations et à 70 % de la monnaie au sens large, soit légèrement en-deçà du repère suggéré dans le document (huit mois d'importation environ). Pour 2015, les projections font état de réserves équivalant à 5,8 mois d'importation et à 71 % de la monnaie au sens large. Toutefois, la CEMAC bénéficie également d'une garantie de change du Trésor français, ce qui devrait réduire les besoins de réserves de précaution. Les services du FMI jugent essentiel de suivre étroitement l'évolution des réserves afin de réagir adéquatement à tout événement défavorable.

10. La baisse des réserves rend encore plus urgente la mise en commun des recettes de change. Malgré les importants progrès accomplis, le respect partiel de l'obligation de rétrocession à la BEAC des recettes de change compromet la coopération entre les pays membres à un moment difficile. Les services du FMI ont encouragé les autorités régionales à achever sans délai leur revue du cadre de gestion des réserves, notamment en formalisant les paramètres afférents au niveau optimum des réserves et en relevant le barème de la rémunération des dépôts des États à la BEAC.

Opinion des autorités

11. Les autorités de la BEAC ont fait observer qu'elles avaient amélioré la gestion des réserves et que l'obligation de les mettre en commun était davantage respectée. La gestion des réserves est plus transparente et un nouvel accord a été signé avec le Trésor français en vue de mieux rémunérer les avoirs de la BEAC inscrit dans ses livres, de sorte que cette dernière pourrait à son tour mieux rémunérer les dépôts des États. Les autorités ont indiqué qu'elles s'employaient à trouver une solution pour la mise en commun des réserves sans exiger des États membres qu'ils rapatrient intégralement leurs avoirs en devises. Cette solution entraînerait l'ouverture dans certains établissements financiers internationaux (banques centrales ou publiques de développement, par exemple) de comptes correspondants de la BEAC dotés de sous-comptes dans lesquels les États de la CEMAC pourraient conserver une fraction de leurs recettes de change. Elle permettrait de respecter à la fois l'obligation de mise en commun des réserves à la BEAC et l'objectif des États membres de garder des fonds à l'étranger pour financer des projets d'infrastructure. Les services du FMI ont estimé que cela représentait un compromis viable.

B. Un cadre de surveillance régional réformé pour un nouveau contexte économique

12. L'actuel cadre de surveillance n'est plus adapté. Son critère relatif au solde budgétaire de base favorise la procyclicité et n'est pas suffisamment contraignant lorsque les revenus pétroliers sont élevés. En outre, l'exclusion des dépenses en capital financées sur ressources extérieures déconnecte le déficit budgétaire de l'endettement, ce qui est particulièrement préoccupant, car les analyses propres aux pays révèlent une dégradation générale de la viabilité de la dette.

³ Document du Conseil d'administration du FMI : « Assessing Reserve Adequacy—Specific Proposals », avril 2015.

13. Le nouveau contexte économique fait ressortir la nécessité de réviser le cadre de surveillance régional. La Commission de la CEMAC prépare actuellement un nouveau cadre. Un consultant extérieur a recommandé une série différente de critères dont : (i) une nouvelle règle budgétaire, (ii) de nouvelles méthodes de calcul du plafond de la dette publique et de l'inflation et (iii) une panoplie de critères secondaires additionnels (Annexe IV).

Conseils des services du FMI

14. Bien qu'il s'écarte des conseils donnés précédemment par le FMI, le cadre de surveillance envisagé constitue une avancée. La règle budgétaire proposée, qui repose sur une moyenne triennale du solde budgétaire global, pourrait aider à atténuer l'instabilité des recettes pétrolières. En outre, les services du FMI se sont déclarés en faveur d'un abaissement éventuel du plafond de la dette (mesure évoquée par le consultant). Cependant, ils ont estimé que le critère additionnel prévoyant d'évaluer l'évolution de la dette au moyen de l'écart entre les niveaux d'endettement effectif et une norme à long terme serait difficile à appliquer.

15. Les recommandations antérieures du FMI, notamment en ce qui concerne les critères dans les domaines des finances publiques et de la dette, restent valables. La règle budgétaire proposée par ses services, qui est fondée soit sur le solde primaire non pétrolier, soit un solde primaire structurel, est mieux adaptée à l'économie tournée vers les exportations de pétrole de la CEMAC. En outre, l'allègement a rendu non contraignant l'actuel critère en matière de plafonnement de la dette publique (70 % du PIB), à un moment où les réserves diminuent et où la dette augmente rapidement. Un plafond moins élevé et mieux adapté, assorti de moyens crédibles pour le faire respecter, fournirait une protection contre le risque d'une crise de la dette. La BEAC devrait suivre les négociations sur les émissions internationales d'obligations souveraines qui pourraient comporter des risques pour la norme régionale relative aux réserves et mettre en garde ses membres contre les clauses éventuellement abusives qui s'écartent des meilleures pratiques internationales.

16. L'application du nouveau cadre de surveillance nécessite de renforcer le système de suivi. L'implémentation du cadre de surveillance nécessite un suivi accru afin d'établir sa crédibilité. Il conviendrait d'envisager de créer une cellule régionale qui serait chargée de suivre, évaluer et coordonner les politiques budgétaires nationales. Les services du FMI ont en outre encouragé la Commission à continuer d'appliquer les directives de la CEMAC en matière de gestion des finances publiques afin de mieux harmoniser les procédures et d'encourager la coopération budgétaire.

Opinion des autorités

17. La Commission de la CEMAC a indiqué qu'elle prendrait en considération les recommandations des services du FMI et souligné que la révision du cadre de surveillance était en cours. Elle a l'intention de préparer un projet définitif, sur la base d'un vaste processus de consultation, pour le présenter à la réunion ministérielle de la zone franc en octobre 2015. Elle a pris note de la recommandation des services du FMI de créer une cellule budgétaire régionale en vue de renforcer le suivi de la surveillance.

C. Une politique monétaire inefficace

18. Les mécanismes de transmission monétaire restent essentiellement déficients. L'incapacité du marché interbancaire à allouer la liquidité de la banque centrale est un obstacle à la transmission de la politique monétaire et à la cohésion de cette politique dans l'union. En outre, le système bancaire de la CEMAC est peu développé et segmenté et ne finance pas suffisamment l'activité économique. La persistante surliquidité systémique et l'insuffisance du développement des marchés monétaire et des obligations souveraines entravent les circuits de transmission des taux d'intérêt et du crédit. Les banques détiennent des montants élevés de réserves excédentaires faute (i) d'opportunités fiables de prêts, (ii) de confiance entre les participants du marché interbancaire en raison de la présence d'établissements fragiles et de l'absence de garanties suffisantes et (iii) d'une politique de stérilisation adéquate grâce, par exemple, à un marché des obligations souveraines intérieur efficace. La surliquidité n'a jusqu'à présent pas affecté la stabilité des prix, mais limite le recours à une politique monétaire fondée sur le marché (SIP 2).

Conseils des services du FMI

19. Les services du FMI ont salué les travaux analytiques de la BEAC sur le cadre de politique monétaire et les mécanismes de transmission. Ils ont aussi noté les initiatives prises pour relancer les marchés monétaires régionaux grâce à l'approbation récente d'une réglementation sur les pensions et la mise en place d'un marché régional des certificats de dépôt et des effets de commerce. Cependant, ils ont exhorté la BEAC à collecter de nouveau des informations sur les opérations interbancaires et souligné la nécessité d'accélérer la résolution des banques en difficulté, en collaboration avec les autorités nationales, afin de stimuler le marché interbancaire.

20. Les services du FMI ont encouragé la BEAC à poursuivre ses efforts de réforme des instruments de politique monétaire. Ils ont noté les progrès accomplis pour stimuler les transactions interbancaires et établir un cadre de prévision de la liquidité. La BEAC devrait accélérer le rythme de ses réformes, avec notamment l'assistance technique du FMI, et renforcer les ressources humaines dans le domaine des opérations monétaires.

21. Les services du FMI ont noté que l'efficacité de la politique monétaire pouvait être améliorée en s'appuyant davantage sur des mécanismes fondés sur le marché pour financer les déficits publics. La BEAC devrait continuer d'éliminer progressivement les avances statutaires afin de promouvoir le développement des marchés des obligations souveraines. Les services du FMI ont émis l'opinion que, pour qu'un marché des pensions se développe, il faut rapidement mettre en place des mesures de soutien (automatisation du règlement des obligations souveraines, par exemple). Ils ont en outre préconisé l'établissement de procédures de stérilisation efficaces pour gérer la liquidité systémique.

Opinion des autorités

22. Les autorités de la BEAC ont dans l'ensemble partagé l'opinion des services du FMI sur les questions concernant les mécanismes de transmission monétaire. Néanmoins, elles ont souligné le climat des affaires difficile, qui représente un problème supplémentaire pour la conduite de la politique monétaire en dehors du périmètre de la banque centrale. Elles ont aussi fait ressortir que,

outre la stabilité des prix, les besoins considérables de développement des États membres et leur souhait de devenir des pays émergents occupaient une place importante dans la formulation de leur politique monétaire.

D. Un secteur financier ayant besoin de stabilité et de développement

Stabilité du secteur financier

23. Dans le contexte actuel marqué par le faible niveau des cours du pétrole et une croissance lente, les liens macrofinanciers cruciaux jouent un rôle de premier plan. Dans le nouvel environnement économique, les liens macrofinanciers peuvent intensifier les risques de crédit et limiter la liquidité du secteur bancaire. La chute des cours du pétrole a provoqué une diminution des recettes publiques, ainsi qu'une baisse sensible des dépenses en capital, et pourrait entraîner une augmentation des arriérés, autant de facteurs qui risquent de freiner la croissance non pétrolière et de déclencher une hausse des prêts improductifs. Les entreprises parties prenantes à des marchés publics ou qui reçoivent une aide financière de l'État pourraient également faire face à des contraintes de liquidité se traduisant par une réduction de leurs dépôts bancaires. Bien qu'à la fin de 2014, les indicateurs de stabilité financière ne signalaient aucune dégradation importante de la santé du secteur bancaire régional, la chute des cours des produits de base pose un risque pour le secteur financier et devrait normalement avoir des effets négatifs à la fois sur la qualité du crédit et la position de liquidité du secteur. D'après les tests de résistance de la dernière version du PESF de la CEMAC (le « PESF de 2015 »), si 15 % des prêts productifs devenaient improductifs, la moitié seulement des banques respecteraient la norme minimum de fonds propres (Annexe V et Supplément I). Les banques opérant essentiellement dans la CEMAC seraient les plus exposées. En termes de liquidité bancaire, ces tests font ressortir l'importance des dépôts dans le financement bancaire. En cas de baisse de 25 % des dépôts, le nombre des banques (hors RCA) respectant la norme du minimum de liquidité tomberait de 64 à 36 %. Faute d'un marché interbancaire efficace, les établissements financiers en crise n'auraient d'autre choix que de s'adresser en dernier ressort à la BEAC. En outre, les difficultés résultant du choc pétrolier pourraient engendrer un effet de contagion des filiales vers les sociétés mères au sein des groupes bancaires régionaux.

24. Des zones de vulnérabilité dans le secteur financier ont été identifiées dans le PESF de 2015. Bien que le risque d'une crise financière systémique reste faible à court terme, quelques petites banques sont exposées au choc d'une chute des cours du pétrole. La BEAC a réagi en relevant les plafonds de refinancement des banques de certains pays. L'objectif est de remédier aux problèmes de liquidité des banques dans un contexte où, paradoxalement, le système bancaire dans son ensemble reste trop liquide. De plus, l'apparition de groupes bancaires panafricains soulève de nouvelles difficultés pour le contrôleur régional du système bancaire (COBAC).

25. Certains des problèmes institutionnels auxquels fait face la COBAC ont été abordés, mais il est nécessaire de renforcer la qualité du contrôle et de son exécution, comme le souligne le rapport complémentaire de l'ESSF (chapitre sur le cadre d'action pour la stabilité financière, section B). La COBAC a pu accroître ses effectifs et ainsi multiplier les inspections sur place. En outre, d'importants règlements visant à renforcer le contrôle du secteur financier ont été récemment adoptés, encore qu'il faille les rendre opérationnels. Cependant, la COBAC doit (i) continuer d'améliorer la réglementation

prudentielle, et en particulier d'examiner sans délai le cadre des prêts entre parties liées, (ii) accroître ses ressources humaines, (iii) appliquer un contrôle fondé sur les risques, (iv) entreprendre un examen de la qualité des actifs bancaires, en commençant par les banques les plus vulnérables, et (v) préciser les critères prévus pour évaluer le périmètre du cadre spécial de restructuration des banques systématiquement importantes.

Conseils des services du FMI

26. Les services du FMI ont noté certains progrès dans l'adoption de nouveaux règlements bancaires, mais des efforts additionnels sont nécessaires pour atténuer les risques pesant sur la stabilité financière. Comme l'a souligné le PESF de 2015, d'autres règlements importants, comme le renforcement du cadre prudentiel des prêts entre parties liées et le cadre de contrôle des établissements de microfinance (EMF), ont pris du retard. Les services du FMI ont regretté la tolérance dont bénéficient les banques en difficulté et ont dit craindre que le processus interne de publication des règlements par la CEMAC soit fastidieux, différant ainsi leur application de plusieurs années. Il conviendrait d'aborder rapidement ces obstacles bureaucratiques qui empêchent de procéder à un contrôle effectif des banques. Afin de veiller à la bonne application des recommandations du PESF, les autorités devraient mettre au point un plan d'action à moyen terme pour renforcer leur cadre réglementaire et de contrôle.

27. Les services du FMI ont salué les progrès accomplis pour affronter les problèmes d'effectifs de la COBAC. Maintenant que le nombre d'agents a pour ainsi dire doublé, les autorités devraient compléter cet effort de recrutement par une formation adéquate et continuer de recruter dans certains secteurs, comme celui des statistiques.

Opinion des autorités

28. Les autorités ont estimé qu'elles avaient accompli des progrès considérables dans le renforcement de leur cadre de contrôle. Outre les règlements récemment adoptés, elles préparent actuellement un nouveau texte sur la définition des fonds propres des banques conformément à Bâle III. Elles mettent en outre au point des règlements supplémentaires sur (i) les établissements systémiques, (ii) le contrôle interne des EMF, (iii) les normes minimales de fonds propres des EMF, (iv) la protection des consommateurs et (v) les prêts entre parties liées. La COBAC a commencé à former ses agents à des inspections fondées sur les risques ou intégrées en vue de renforcer l'efficacité du contrôle. Ses services ont noté que le nouveau mécanisme de résolution des banques leur donnera davantage de pouvoirs pour traiter avec les banques en crise. Ils reconnaissent que, malgré les progrès réalisés, des effectifs supplémentaires sont indispensables.

Développement du secteur financier

29. Le soutien du secteur financier à la diversification économique est limité et l'inclusion financière est faible (SIP 3). Bien qu'il soit passé de 9 % en 2004 à 15 % en 2015, le ratio crédit bancaire/PIB régional demeure en deçà de celui des pays comparables de l'Afrique subsaharienne (AfSS). Le secteur de la microfinance reste un acteur marginal dans la plupart des pays. Moins de 15 % de la population adulte de la CEMAC détient un compte en banque (soit environ la

moitié de la moyenne de l'AfSS). Même si le nombre des succursales bancaires a presque doublé entre 2008 et 2013 pour atteindre 466, de nombreuses régions continuent d'être mal desservies.

Conseils des services du FMI

30. Pour pouvoir se développer, le secteur financier doit être plus transparent et plus sain.

Les services du FMI ont estimé qu'il faut en premier lieu créer un climat propice à la confiance pour les participants au marché. Ils ont encouragé les autorités à identifier les indicateurs les plus appropriés pour suivre l'impact des cours du pétrole sur les bilans des banques (pressions sur les réserves de change de la BEAC ou augmentation des prêts improductifs, par exemple). Ces indicateurs pourraient servir de base à une amorce de cadre de suivi des risques systémiques. Cependant, la première des priorités de la BEAC devrait être d'encourager le développement de l'intermédiation financière. Cela devrait comporter l'application rigoureuse de la réglementation microprudentielle et l'accélération du processus de résolution des banques en difficulté, avant qu'un mécanisme de cette nature ne se transforme en un cadre de surveillance macroprudentiel à part entière.

31. Des mesures sont également nécessaires pour permettre au secteur financier de se développer (voir le PESF de 2015).

- **Climat des affaires.** Les services du FMI ont préconisé d'améliorer le système de garantie des prêts, de développer la formation et la spécialisation des juges, de mettre en place des bases de données sur le crédit à l'échelle régionale et de renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- **Inclusion financière.** Le contrôle des EMF devrait être renforcé pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans la prestation des services financiers. Les incitations à financer les secteurs économiques mal desservis par les banques devraient être surtout axées sur des mécanismes indirects d'aide publique (garanties de crédit partielles, cofinancement de projets, par exemple). Les services du FMI ont salué le succès de la conférence sur l'inclusion financière dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), organisée conjointement par la BEAC et le FMI en mars 2015, et ont exhorté la BEAC à appliquer les recommandations de la conférence.
- **Infrastructure financière régionale.** Les services du FMI ont noté le retard pris par la fusion des deux bourses régionales, en dépit des efforts déployés pour en harmoniser la réglementation et le contrôle et ont demandé instamment d'harmoniser sur le double plan technique et réglementaire les trois dépositaires centraux de titres de la CEMAC.
- **Nouvelles technologies.** La BEAC devrait promouvoir les nouvelles technologies, comme les services bancaires mobiles ou en ligne, la signature électronique et l'identification biométrique. Elle pourrait autoriser les transferts de fonds mobiles entre les pays de la CEMAC afin de faciliter les échanges commerciaux.

32. Pour être efficaces, les agences financières régionales devront jouir d'une plus grande autonomie opérationnelle. Une articulation plus efficace des fonctions des autorités monétaires nationales et régionales est une mesure encouragée par les services du FMI. Une plus grande

centralisation des responsabilités devrait en outre s'accompagner d'une transparence et d'une responsabilisation plus poussées des organes de prise de décision de la CEMAC. Les autorités monétaires devraient plaider en faveur de la restitution de la présidence du Conseil de la BEAC à son gouverneur. L'intervention des Etats membres dans le processus de sélection et de nomination de la haute direction de la BEAC et de la COBAC devrait céder la place à des procédures de recrutement transparentes et compétitives.

33. Pour que le succès soit au rendez-vous, la BEAC devrait établir une liste de priorités. Elle devrait finaliser rapidement les projets suivants : (i) réforme de la politique monétaire et de la gestion des réserves de change, (ii) création de centres financiers et d'information sur le crédit efficaces, (iii) exécution d'un plan d'action pour encourager les transferts électroniques, (iv) assurance que la COBAC peut agir de façon décisive en cas de forte dégradation de la solvabilité d'un établissement financier, (v) application des règlements prudentiels, (vi) mise en place d'un contrôle fondé sur les risques (lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme incluse) et (vii) évaluation de la qualité des actifs des banques les plus vulnérables.

Opinion des autorités

34. D'après les autorités, les recommandations du PESF de 2015 aideront à concevoir un programme de développement du secteur financier. Elles ont en outre souligné qu'elles avaient déjà accompli des progrès dans ce domaine, à savoir : (i) la conception d'un mécanisme de surveillance pour le système des paiements, (ii) la création d'une nouvelle plateforme de paiement interbancaire, (iii) le renforcement de la plateforme de paiement international, (iv) la mise en place définitive d'un bureau des incidents de paiement et (v) l'établissement d'une plateforme de paiement entre l'UEMOA et la CEMAC. En outre, la BEAC et la COBAC préparaient des règlements visant à renforcer le secteur de la microfinance afin d'élargir l'accès de la population à des établissements sains proposant des produits diversifiés. En ce qui concerne les nouvelles technologies, les autorités ont l'intention d'autoriser les opérateurs bancaires mobiles à offrir leurs services utilisant des banques multiples.

E. Promouvoir l'intégration régionale pour renforcer la croissance

35. Le choc pétrolier devrait amener les pays de la CEMAC à trouver d'autres sources de croissance et de revenu (SIP 4). Dans la plupart de ces pays, le PIB par habitant n'a pas progressé de manière significative au cours des dernières années et l'inégalité dans la répartition du revenu national a sans doute augmenté.

36. La diversification des sources de croissance exige un meilleur climat des affaires, sans lequel les nouveaux investissements publics resteront nettement improductifs. Le climat des affaires difficile de la CEMAC compromet l'investissement privé et freine la croissance de la productivité des facteurs (SIP 5). Cependant, la création au niveau de l'union d'un véritable marché unique, doté d'une dimension suffisante pour attirer de nouveaux investisseurs, demeure un objectif ambitieux. Les obstacles actuels sont notamment l'absence d'harmonisation de la fiscalité des biens et services, des procédures douanières lourdes, des normes techniques hétérogènes et des listes nationales de marchandises hors taxes fluctuantes.

Conseils des services du FMI

37. Les services du FMI ont estimé que l'intégration régionale est une excellente occasion de promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive. Ils ont insisté sur la nécessité d'accomplir rapidement des progrès, car, certains projets d'infrastructures publiques étant en cours d'achèvement, la dette contractée pour les réaliser nécessitera davantage de recettes fiscales pour en assurer le service. À cet égard, ils ont exhorté la Commission à hiérarchiser et à coordonner les investissements régionaux en étroite collaboration avec les autorités nationales. Les autorités devraient poursuivre leurs efforts en vue d'assurer la libre circulation des biens et des personnes.

Opinion des autorités

38. La Commission de la CEMAC a reconnu que le programme visant à améliorer le climat des affaires et à promouvoir l'intégration régionale était ambitieux et inachevé. Elle a estimé que la décision prise récemment de rétablir son siège à Bangui, RCA, aiderait à faire avancer d'importants projets de réforme régionaux (réduction des obstacles non tarifaires et harmonisation régionale des douanes, par exemple). Elle a noté que nombre de domaines d'amélioration du climat des affaires étaient du ressort des gouvernements nationaux, mais a exprimé l'espoir que la future mise en place de l'observatoire régional du climat des affaires jouerait un rôle constructif.

F. Des institutions régionales plus fortes pour parvenir à la stabilité macroéconomique

39. La dégradation de la situation sur le double plan économique et sécuritaire devrait inciter à renforcer la gouvernance des institutions de la CEMAC. La BEAC continue de faire des progrès dans sa modernisation, mais la mise en œuvre des réformes demeure lente. Son autonomie institutionnelle n'est pas suffisante, ce qui freine l'adoption par la direction de décisions dans les domaines clés, comme celui des ressources humaines. La Commission de la CEMAC fait face à de graves contraintes de personnel et financières. Ces dernières sont, entre autres, imputables aux longs délais au terme desquels sont reçues les contributions dues par les États membres. L'absence d'un siège permanent au cours des deux dernières années, due à la crise en RCA, a fragilisé la capacité de la Commission à exécuter ses missions.

40. Les incertitudes économiques actuelles devraient encourager les autorités nationales et régionales à redoubler d'efforts pour rehausser la qualité des statistiques. La production des statistiques de balance des paiements et la validation des comptes nationaux par la BEAC sont entravées par le manque d'effectifs au siège et dans les agences nationales. Les États membres ne disposent pas de méthodologies harmonisées pour établir les statistiques clés, comme l'indice des prix à la consommation et les comptes nationaux.

Conseils des services du FMI

41. Les services du FMI ont encouragé la Commission de la CEMAC à promouvoir, en collaboration avec les autorités nationales, la compétitivité et l'intégration régionales. Ils ont noté qu'une productivité faible et des obstacles structurels pénalisent la croissance régionale. Pour surmonter ces difficultés, les pays doivent mieux coordonner leurs politiques pour s'attaquer aux

défaillances du marché. Les services du FMI ont exhorté la Commission à coordonner les projets d'infrastructure et à chercher d'éventuelles sources supplémentaires de financement, y compris en accroissant les ressources de la banque régionale de développement (BDEAC). Ils ont insisté pour que soit appliqués les projets de la Commission : (i) de supprimer les obstacles aux échanges (procédures douanières, application des règles d'origine, par exemple) et (ii) d'abaisser le tarif extérieur commun.

42. Les services du FMI ont accueilli avec satisfaction les efforts déployés pour renforcer les capacités de la BEAC, de la COBAC et de la Commission de la CEMAC. Ils ont noté que, pour être appliquées avec succès, les réformes ont besoin de l'appui concerté des autorités nationales et régionales. Ils ont salué la récente décision de rétablir le siège de la Commission à Bangui et demandé instamment aux États membres d'accroître leur concours en accélérant le paiement de leurs contributions. Ils ont jugé essentiel de renforcer la Commission pour soutenir l'intégration régionale et améliorer la compétitivité régionale de la CEMAC.

43. La mission de suivi des sauvegardes de 2015 a conclu que la BEAC reste déterminée à achever son programme de réformes, mais les progrès accomplis dans l'exécution des mesures de sauvegarde restent mitigés. La mise en œuvre des recommandations fait actuellement l'objet d'un examen annuel et est une condition préalable à l'octroi d'un nouvel appui financier du FMI aux pays de la CEMAC et à la revue de leurs accords financiers avec l'institution. Les autorités devraient appliquer rapidement les réformes dans le domaine des sauvegardes afin de rétablir leur crédibilité et d'apaiser les craintes éventuelles au sujet de la capacité de la BEAC à préserver les ressources financières du FMI.

44. Les services du FMI ont pris note des efforts déployés pour constituer une base générale de données macroéconomiques, monétaires et financières à la BEAC. Ils ont toutefois souligné que beaucoup reste à faire au niveau national et au niveau de la Commission de la CEMAC. Ils ont noté que la formulation des politiques et l'exécution des réformes pâtiraient de l'absence de statistiques nationales et régionales efficaces.

Opinion des autorités

45. Selon les autorités, l'exécution du plan de réformes opérationnelles de la BEAC a progressé, mais la réforme de la gouvernance est plus difficile. Des avancées notables ont été réalisées dans plusieurs domaines, comme : (i) les contrôles internes, (ii) la gestion des systèmes de paiement et (iii) la réforme du système comptable. Les autorités mettent actuellement au point une nouvelle charte des droits des travailleurs et, en collaboration avec une société d'experts-conseils, un plan de gestion des ressources humaines. Elles ont toutefois pris acte de ce que d'importants efforts sont encore nécessaires pour rehausser la qualité des systèmes d'information et de gestion du budget.

46. Les autorités ont estimé qu'elles avaient pris des mesures importantes pour améliorer les statistiques régionales. La BEAC et la COBAC coordonnent leurs efforts pour mieux inclure les données bancaires, de microfinance, et d'assurance dans les statistiques monétaires. En outre, elles créent actuellement une base de données économiques et financières régionales qui doit être achevée d'ici à la fin de 2015. Elles ont toutefois noté les difficultés que soulève la collecte des données faute de méthodologies harmonisées entre les agences statistiques nationales.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

47. Le choc pétrolier a affecté les perspectives macroéconomiques de la CEMAC et lui fait courir des risques de ralentissement économique important. Bien que ce choc n'ait pas affecté la croissance régionale de manière notable en 2014, son plein effet se fera sentir cette année. La diminution programmée des investissements publics et la baisse de la production de pétrole entraînent une réduction des perspectives de croissance à moyen terme, en-deçà des niveaux de la décennie précédente. Dans ce nouveau contexte économique, les obstacles que doit surmonter la région en matière de développement pourraient nettement augmenter et compromettre les avancées sociales au sein des segments les plus vulnérables des populations. Une aggravation de la situation de la région du Lac Tchad ou de l'Afrique centrale en matière de sécurité pourrait aussi gravement entamer la stabilité macroéconomique de la région.

48. Les pays de la CEMAC doivent ajuster le dosage macroéconomique. Le franc CFA ayant une parité fixe avec l'euro, ces pays doivent procéder fondamentalement à un rééquilibrage des finances publiques pour assurer la stabilité macroéconomique. La BEAC doit faire passer ce message avec force auprès des États membres. D'après les calculs appropriés, le taux de change réel correspond globalement à la norme du compte courant, mais les problèmes de compétitivité externe demeurent. Bien que les réserves officielles de change soient à peu près suffisantes pour le moment, la matérialisation des risques de ralentissement pourrait ramener ces réserves en-deçà des niveaux optimaux. En présence d'un choc extérieur majeur, la BEAC doit traiter avec encore plus de vigueur l'absence d'observation stricte des normes de mise en commun des réserves.

49. Le cadre de surveillance doit être réformé et adapté au nouveau contexte économique. Le FMI, dans ses conseils donnés par le passé, recommandait d'adopter une règle d'équilibre budgétaire prenant en compte la dépendance importante de la CEMAC vis-à-vis des recettes pétrolières, et d'abaisser le plafond d'endettement public pour éviter un risque trop important de surendettement. Les services du FMI estiment que la proposition de projet de réforme d'un nouveau cadre est positive, mais que les nouveaux critères envisagés ne sont pas à la mesure des recommandations du FMI. Certes, les nouveaux critères budgétaires proposés contribueraient à diminuer la volatilité des recettes pétrolières, mais ces critères ne traitent pas la nature épuisable des ressources. Le nouveau critère proposé en matière de dette publique semble indiquer une diminution possible du plafond d'endettement, mais il recommande aussi un mécanisme de suivi qui, de l'avis des services du FMI, serait difficile à mettre en œuvre.

50. La politique monétaire demeure dans une large mesure inefficace en raison de la faiblesse des canaux de transmission et de la liquidité excessive dans le système. La BEAC a un peu progressé dans la revitalisation des marchés interbancaire et de la dette publique et dans la modernisation des instruments du cadre de la politique monétaire. Toutefois, les réformes ont été lentes dans certains cas. Des mesures supplémentaires de soutien sont nécessaires pour développer le marché des prises en pension. La mise en place d'un cadre approprié de prêteur en dernier ressort limiterait la pression exercée sur la politique monétaire par des institutions financières en situation difficile.

51. Le contexte économique actuel, caractérisé par la faiblesse durable des prix du pétrole, fait nettement apparaître les liens macrofinanciers essentiels, et le PESF 2015 souligne les risques pour le développement du secteur financier. Le principal défi consiste à mettre en place les conditions d'un approfondissement de l'intermédiation financière par une application rigoureuse de la réglementation microprudentielle et par la résolution accélérée des problèmes des banques en difficulté. D'autres actions importantes devraient comprendre la mise en place d'une saine infrastructure de marché financier, telle qu'un marché boursier intégré et un centre d'information régional sur le crédit ainsi que l'appui au développement de nouvelles technologies comme la banque mobile.

52. Dans le contexte économique actuel, une plus grande intégration régionale augmenterait la croissance et la productivité. La CEMAC se heurte à de graves problèmes en matière de compétitivité. L'abaissement des barrières aux échanges régionaux et la réalisation de projets régionaux contribueraient à les surmonter. Un effort concerté est nécessaire de la part des autorités régionales et nationales pour améliorer le climat régional des affaires, permettant ainsi de favoriser l'investissement privé et la diversification. La Commission de la CEMAC doit davantage s'employer à coordonner ces actions.

53. L'année 2015 sera essentielle pour la BEAC dans l'application des recommandations à mettre en œuvre en matière de sauvegardes. Le succès de l'ambitieux plan de réformes de la BEAC marquera une étape majeure sur la voie du retour de la Banque à la crédibilité. Les progrès dans l'application des mesures de sauvegarde feront l'objet d'un suivi annuel par le FMI jusqu'à l'accomplissement des avancées voulues.

54. La réforme des institutions régionales doit être accélérée pour appuyer la stabilité de la CEMAC et concrétiser son potentiel de croissance. Bien que certains progrès aient été réalisés, la mise en œuvre des réformes a été lente. Or, les réformes visant à permettre à la BEAC de jouir d'une plus grande indépendance sont essentielles à la stabilité macrofinancière et au développement d'un secteur financier plus solide. Les autorités nationales devraient appuyer ces réformes. Le retour du siège de la Commission de la CEMAC à Bangui doit aussi profiter à l'intégration régionale.

55. La qualité des statistiques régionales doit être améliorée. Les autorités régionales ont initialement progressé dans la collecte et la mise à jour de certaines données, mais d'importantes lacunes demeurent. On note en particulier que les données concernant les comptes nationaux et la balance des paiements pâtissent d'un manque de coordination entre les autorités nationales et régionales, et aucune d'entre elles ne dispose de ressources humaines suffisantes.

56. Les discussions avec les autorités de la CEMAC sont organisées selon un cycle de 12 mois conformément à la Décision n° 13654-(06/1) adoptée le 6 janvier 2006.

Tableau 1. CEMAC : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–20

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage)								
Revenu national et prix								
PIB à prix constants	2.4	4.7	2.8	4.7	5.1	4.1	3.5	3.6
PIB pétrolier	-8.0	2.7	0.5	7.2	9.9	2.1	-4.7	-4.2
PIB non pétrolier	4.6	4.7	3.6	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7
Prix à la consommation (moyenne pour la période) ¹	2.1	2.7	2.6	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5
Prix à la consommation (fin de période) ¹	2.4	2.6	2.5	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5
(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large, début de période)								
Monnaie et crédit								
Avoirs extérieurs nets	-0.4	-7.4	-1.8	-1.4	2.5	5.6	1.5	-0.3
Avoirs intérieurs nets	9.0	17.0	6.9	5.7	4.4	-1.2	5.7	7.0
Monnaie au sens large	9.3	9.6	5.1	4.2	6.9	4.4	7.2	6.7
(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)								
Épargne nationale brute	25.1	24.4	21.7	22.2	22.7	22.8	21.8	21.7
Investissements intérieurs bruts	30.6	31.3	31.2	29.2	27.1	26.4	26.1	26.2
Dont: publics	14.5	13.2	11.9	10.4	9.5	9.1	9.3	8.9
Opérations financières de l'État								
Total recettes, dons exclus	26.8	24.8	21.7	22.4	22.5	23.4	23.2	22.8
Dépenses publiques	30.3	29.7	27.4	26.1	24.8	24.6	24.9	24.7
Solde budgétaire primaire de base ²	0.3	-1.2	-0.8	1.3	1.9	2.6	2.1	1.9
Solde budgétaire de base ³	-0.3	-1.8	-1.7	0.4	0.9	1.6	1.0	0.8
Solde budgétaire global, dons exclus	-3.5	-5.0	-5.7	-3.7	-2.4	-1.2	-1.8	-1.9
Solde budgétaire primaire	-2.3	-3.6	-3.9	-2.0	-0.8	0.3	-0.2	-0.3
Solde budgétaire global hors pétrole, dons exclus (% du PIB non pétrolier)	-29.1	-26.3	-19.0	-17.8	-16.7	-15.8	-15.4	-14.2
Solde budgétaire primaire hors pétrole (% du PIB non pétrolier)	-27.3	-24.3	-16.8	-15.6	-14.6	-13.8	-13.4	-12.1
Total dette publique	23.1	27.7	33.2	33.6	32.9	33.1	33.3	33.3
Secteur extérieur								
Exportations de biens et de services non facteurs	53.8	50.5	45.4	47.3	47.4	46.3	44.1	41.5
Importations de biens et de services non facteurs	40.4	40.8	40.5	39.7	37.8	37.0	36.2	34.7
Solde des biens et des services non facteurs	13.4	9.8	4.9	7.7	9.6	9.3	7.8	6.8
Compte courant, dons inclus	-1.6	-3.8	-5.8	-3.9	-1.9	-1.5	-2.3	-2.5
Dette extérieure publique	15.4	17.5	22.0	22.0	21.6	21.5	21.3	20.9
Réserves officielles brutes (fin de période)								
Millions de dollars	18,222	17,162	15,389	11,621	9,731	11,823	13,098	14,646
Mois d'import. biens et services (moins importations intra-régionales)	5.8	7.0	5.8	4.2	3.4	3.9	4.3	4.8
Pourcentage de la monnaie au sens large	81.6	70.2	71.2	52.0	40.8	46.3	47.2	48.8
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB nominal (milliards de FCFA)	45,576	46,717	44,294	48,044	52,496	55,381	57,905	60,325
Franc CFA pour un dollar, moyenne	494	494
Production de pétrole (milliers barils/jour)	893	915	924	981	1,066	1,081	1,028	988
Prix du pétrole (dollars le baril)	104	96	59	64	67	70	71	71

Sources : Calculs des services du FMI.

¹ En utilisant comme pondération les parts de PIB des États membres en PPA en dollars.² Dons et investissements financés sur ressources extérieures et paiements d'intérêts exclus.³ Dons et investissements financés sur ressources extérieures exclus.

Tableau 2. CEMAC : Objectifs du Millénaire pour le Développement, 1990–2013

	1990		2013	
	CEMAC	AfSS	CEMAC	AfSS
Objectif 1 : Éradiquer la pauvreté extrême et la faim				
Ratio emploi/population, plus de 15 ans, total (%)	64	63	67	65
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	50	49	45	47
PIB par personne employée (PPA 1990, dollars constants)	...	2,479	2,880	4,040
Revenu détenu par la tranche inférieure de 20 %
Prévalence de la malnutrition (% des enfants de moins de 5 ans)	18	...	7	14
Écart de pauvreté à 1,25 dollar/jour (PPA) (%)
Taux de pauvreté à 1,25 dollar/jour (PPA) (% de la population)
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous				
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles de 15-24 ans)	...	58	77	...
Taux d'alphabétisation, garçons (% garçons, 15-24 ans)	...	73	80	...
Persistance jusqu'à dernière année primaire (% cohorte)	40	56	57	58
Taux d'achèvement enseignement primaire (% groupe d'âge concerné)	41	54	56	68
Scolarisation totale, primaire (% net)	65	...	79	80
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité et l'autonomisation des femmes				
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	12	...	12	20
Taux d'inscription des filles en enseignement primaire par rapport aux garçons (%)	72	83	89	94
Taux d'inscription des filles en enseignement secondaire par rapport aux garçons (%)	52	76	67	88
Taux d'inscription des filles en enseignement universitaire par rapport aux garçons (%)	27	52	49	82
Part des femmes employées en dehors de l'agriculture (% de l'emploi non agricole)	13	48
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile				
Vaccination contre la rougeole (% des enfants, 12-23 mois)	56	57	68	74
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	93	108	69	61
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	155	180	108	92
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle				
Taux de fécondité des adolescentes (naissances pour 1000 femmes de 15-19 ans)	163	136	118	99
Accouchements pratiqués par un personnel soignant qualifié (% du total)	58	...	91	69
Prévalence de la contraception (% des femmes de 15-49 ans)	16	16	38	21
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100 000 naissances vivantes)	1045	990	565	510
Femmes enceintes recevant des soins prénataux (%)	79	...	94	89
Besoins en contraception non satisfaits (% femmes mariées de 15-49 ans)	22	...	27	27
Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies				
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	260	278	282	282
Prévalence du VIH, femmes (% des 15-24 ans)	2	2	1	2
Prévalence du VIH, hommes (% des 14-24 ans)	1	1	1	1
Prévalence du VIH, total (% de la population 15-49 ans)	2	2	3	5
Taux de détection des cas de tuberculose (% , toutes formes)	39	29	59	51
Objectif 7 : Assurer un environnement durable				
Emissions de CO ₂ (kg par \$ PPA de PIB)	0	1
Emissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	1	1
Zones forestières (% de la superficie)	53	31
Accès à des équipements sanitaires améliorés (% de la population ayant accès)	21	24	27	34
Accès à des sources d'eau améliorées (% de la population ayant accès)	50	48	72	73
Régions marines protégées (% de la superficie)	1	3	2	10
Zones terrestres protégées (% de la superficie terrestre totale)	8	11	19	16
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement				
APD nette reçue par habitant (dollars courants)	94	35	35	51
Service de la dette (GCE et FMI uniquement, en % exportations, envois fonds travailleurs exclus)	13	...	4	4
Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	7	17
Abonnements au téléphone portable (pour 100 personnes)	0	0	87	66
Lignes de téléphone (pour 100 personnes)	1	1	1	1
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6	6	5	5
Autres				
RNB par habitant, méthode Atlas (dollars courants)	849	600	1,795	1,670
RNB, méthode Atlas (dollars courants), milliards	21	304	83	1,560
Formation brute de capital (% du PIB)	18	18	30	21
Espérance de vie à la naissance, total (années)	52	50	55	58
Taux d'alphabétisation, total adultes (% des 15 ans et plus)	34	53
Population, total (millions)	25	507	47	937
Commerce extérieur (% du PIB)	55	50	89	64

Source : Indicateurs du développement dans le monde.

Tableau 3. CEMAC : Compte nationaux, 2013–20

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Variation annuelle en pourcentage)								
PIB réel								
Cameroun	5.6	5.1	4.9	4.8	4.9	5.0	5.0	5.0
République centrafricaine	-36.0	1.0	5.7	7.3	7.6	5.5	5.5	5.5
Tchad	5.7	6.9	7.6	4.9	8.3	5.0	5.1	2.9
Congo, République du	3.3	6.8	1.0	6.5	7.0	3.4	-1.6	0.3
Guinée équatoriale	-6.5	-0.3	-9.4	-0.3	-3.3	-2.6	-2.3	-1.9
Gabon	5.6	4.3	4.4	5.5	5.6	5.7	5.7	5.9
CEMAC	2.4	4.7	2.8	4.7	5.1	4.1	3.5	3.5
PIB nominal								
Cameroun	8.1	7.0	6.9	6.9	7.1	7.1	7.1	7.1
République centrafricaine	-31.4	12.1	12.3	14.4	14.7	11.6	9.9	9.9
Tchad	1.3	7.6	1.7	10.9	13.5	7.8	8.2	4.5
Congo, République du	-4.6	0.5	-17.3	16.1	22.2	2.0	-4.7	-4.8
Guinée équatoriale	-7.9	-9.3	-19.2	3.8	-0.3	-0.4	-0.4	0.0
Gabon	-0.9	3.4	-12.2	7.3	6.8	6.3	5.9	6.0
CEMAC	-0.7	2.5	-5.2	8.5	9.3	5.5	4.6	4.2
PIB réel non pétrolier								
Cameroun	5.5	4.9	4.5	4.8	5.0	5.1	5.0	5.1
République centrafricaine	-36.0	1.0	5.7	7.3	7.6	5.5	5.5	5.5
Tchad	8.0	7.1	2.0	4.4	4.9	4.9	4.8	4.8
Congo, République du	8.1	7.9	2.3	3.4	3.3	3.4	3.6	2.9
Guinée équatoriale	3.3	-0.5	0.1	-0.5	-2.0	-1.1	-0.5	-0.1
Gabon	7.8	4.9	5.8	6.3	6.4	6.5	6.6	6.8
CEMAC	4.6	4.7	3.6	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7
Inflation des prix à la consommation (moyenne pour la période)								
Cameroun	2.1	1.9	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2
République centrafricaine	6.6	11.6	5.7	4.9	4.9	4.0	2.4	2.4
Tchad	-0.5	0.8	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Congo, République du	4.6	0.9	0.9	1.7	2.5	2.5	2.5	2.5
Guinée équatoriale	3.2	4.3	3.5	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8
Gabon	0.5	4.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
CEMAC	2.0	2.5	1.9	1.9	2.1	2.1	2.0	2.0
Inflation fin de période								
Cameroun	1.7	2.6	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2
République centrafricaine	5.9	8.4	9.4	2.5	5.6	2.4	2.4	2.4
Tchad	0.9	3.7	2.7	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Congo, République du	2.1	0.5	1.8	2.1	2.4	2.5	2.5	2.5
Guinée équatoriale	4.9	4.3	3.5	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8
Gabon	3.3	1.7	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
CEMAC	2.4	2.6	2.5	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5
(Pourcentage du PIB)								
Épargne nationale brute								
Cameroun	17.8	17.8	17.3	16.6	16.1	15.3	14.8	14.5
République centrafricaine	5.7	4.1	7.7	7.6	7.2	8.0	11.5	13.3
Tchad	18.3	21.6	19.4	20.3	18.9	21.5	20.6	19.3
Congo, République du	26.5	29.9	23.9	25.4	30.1	29.0	25.1	26.0
Guinée équatoriale	29.4	25.3	24.6	24.9	25.2	24.8	25.2	25.7
Gabon	38.7	35.0	31.0	33.5	34.4	35.7	35.4	35.7
CEMAC	25.1	24.4	21.7	22.2	22.7	22.8	21.8	21.7
Investissement intérieur brut								
Cameroun	21.5	22.4	22.0	21.2	20.7	19.8	19.0	18.6
République centrafricaine	8.7	10.2	19.9	19.6	15.7	16.2	18.3	18.8
Tchad	27.5	30.5	29.4	29.2	25.2	25.1	23.6	24.3
Congo, République du	30.9	35.4	34.6	31.4	26.7	26.4	28.1	27.2
Guinée équatoriale	54.7	54.3	58.4	50.3	46.5	42.7	41.2	42.4
Gabon	26.5	26.7	30.0	29.4	30.4	32.4	34.1	35.7
CEMAC	30.6	31.3	31.2	29.2	27.1	26.4	26.1	26.2

Sources : Données des autorités ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. CEMAC : Taux de change effectifs réel et nominal, 2005–14

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Taux de change effectif nominal										
	(Indice, 2010=100)									
Cameroun	98.6	98.1	101.1	103.7	104.6	100.0	101.2	98.1	101.7	103.3
République centrafricaine	99.7	99.6	102.6	105.2	104.4	100.0	100.8	97.8	101.3	103.0
Tchad	96.9	96.9	99.4	102.0	103.0	100.0	101.1	98.8	100.7	102.2
Congo, République du	99.7	99.6	102.3	106.1	105.2	100.0	101.1	98.2	102.0	103.5
Guinée équatoriale	96.1	95.8	100.2	106.0	104.7	100.0	102.0	96.9	99.4	99.3
Gabon	100.2	100.2	102.4	104.3	103.5	100.0	100.3	97.7	100.7	102.0
CEMAC ¹	98.4	98.1	101.1	104.3	104.3	100.0	101.1	98.0	101.0	102.3
	(Variation annuelle en pourcentage)									
Cameroun	-1.7	-0.5	3.1	2.5	0.9	-4.4	1.2	-3.1	3.7	1.6
République centrafricaine	-1.4	-0.1	3.0	2.5	-0.8	-4.2	0.8	-3.0	3.5	1.7
Tchad	0.0	0.0	2.5	2.7	1.0	-2.9	1.1	-2.3	2.0	1.4
Congo, République du	-1.2	-0.1	2.7	3.7	-0.8	-5.0	1.1	-2.9	3.8	1.5
Guinée équatoriale	-0.2	-0.3	4.6	5.8	-1.3	-4.5	2.0	-4.9	2.6	-0.2
Gabon	-0.5	0.0	2.2	1.9	-0.7	-3.4	0.3	-2.5	3.0	1.3
CEMAC ¹	-0.9	-0.2	3.0	3.2	0.0	-4.1	1.1	-3.1	3.2	1.3
Taux de change effectif réel										
	(Indice, 2010=100)									
Cameroun	98.9	100.4	101.3	104.4	106.7	100.0	100.2	96.7	99.5	101.0
République centrafricaine	90.7	94.2	95.4	102.8	104.9	100.0	99.0	99.2	102.3	127.6
Tchad	96.4	101.0	91.5	98.8	108.1	100.0	94.0	101.7	101.8	103.8
Congo, République du	92.1	93.6	95.4	99.9	103.1	100.0	99.3	96.8	104.0	101.3
Guinée équatoriale	83.0	84.2	88.3	95.9	99.0	100.0	105.7	104.4	112.1	117.3
Gabon	98.7	95.2	99.7	103.2	104.0	100.0	98.6	96.4	98.2	102.3
CEMAC ¹	94.5	95.5	96.4	101.3	104.6	100.0	99.7	98.6	102.2	104.4
	(Variation annuelle en pourcentage)									
Cameroun	-2.6	1.5	1.0	3.0	2.2	-6.3	0.2	-3.5	3.0	1.4
République centrafricaine	-0.8	4.0	1.2	7.7	2.0	-4.6	-1.0	0.2	3.1	24.8
Tchad	4.9	4.8	-9.4	7.9	9.5	-7.5	-6.0	8.2	0.1	1.9
Congo, République du	-1.2	1.7	1.9	4.8	3.2	-3.0	-0.7	-2.5	7.4	-2.6
Guinée équatoriale	2.6	1.5	4.8	8.6	3.3	1.0	5.7	-1.3	7.4	4.6
Gabon	1.0	-3.6	4.7	3.5	0.8	-3.8	-1.4	-2.2	1.9	4.1
CEMAC ¹	0.2	1.1	1.0	5.1	3.2	-4.4	-0.3	-1.0	3.6	2.1

Source : IMF Information Notice System.

¹ Les données de la CEMAC sont pondérées selon le PIB national en PPA en dollars.

Tableau 5a. CEMAC : Balance des paiements, 2013–20

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde des transactions courantes	-740	-1,765	-2,549	-1,816	-973	-754	-1,419	-1,667
Solde biens et services	6,097	4,557	2,177	3,681	5,055	5,155	4,545	4,117
Total exportations	24,505	23,612	20,111	22,735	24,898	25,641	25,528	25,030
Exportations de biens	22,636	21,712	18,127	20,563	22,559	23,157	22,920	22,277
Exportations de pétrole	18,580	17,476	13,308	15,358	16,936	17,193	16,551	15,616
Exportations non pétrolières	4,056	4,236	4,819	5,205	5,623	5,964	6,369	6,661
Exportations de services	1,869	1,900	1,984	2,172	2,339	2,485	2,609	2,753
Total importations	18,408	19,055	17,934	19,055	19,843	20,487	20,983	20,913
Importations de biens	11,667	12,145	11,265	11,959	12,361	12,841	13,330	13,345
Importations de services	6,741	6,910	6,669	7,096	7,482	7,646	7,653	7,568
Revenu, net	-6,879	-6,709	-4,846	5,594	-6,115	-6,041	-6,099	-5,940
Revenu, crédits	186	191	236	231	235	242	252	264
Revenu, débits	-7,066	-6,899	-5,082	-5,826	-6,349	-6,283	-6,351	-6,204
Dont:								
Revenu des investissements, débit	-1,381	-2,362	-1,078	-1,659	-2,239	-2,347	-2,294	-2,222
Intérêts payés sur la dette publique	-73	-92	-126	-153	-189	-206	-226	-237
Intérêts payés sur la dette non publique	-468	-473	-440	-427	-5	-5	-5	-6
Transferts courants, net	43	386	119	98	87	132	136	155
Transferts courants privés, net	-142	-81	-122	-120	-119	-90	-90	-84
Transferts courants officiels, net	185	467	241	218	206	222	226	239
Solde compte capital et compte financier	1,274	1,765	2,549	1,816	972	754	1,419	1,667
Solde compte de capital (transferts de capitaux inclus)	147	174	292	257	227	242	257	270
Solde du compte financier (réserves incluses)	1,126	1,591	2,257	1,560	745	512	1,162	1,397
Investissements directs, net	2,717	2,713	2,363	2,919	2,510	2,427	2,237	2,131
Investissements de portefeuille, net	12	13	13	13	14	14	15	15
Autres investissements, net	-1,261	-1,659	-1,162	-1,515	-1,806	-1,394	-1,176	-790
Avoirs de réserves (accumulation -)	-341	524	1,043	142	28	-536	87	41
Erreurs et omissions, net	-534	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire :</i>								
PIB nominal	45,576	46,717	44,294	48,044	52,496	55,381	57,905	60,325
Réserves officielles brutes (fin de période)								
Millions de dollars	18,222	17,162	15,389	15,146	15,097	16,034	15,879	15,805
Mois d'importations de biens et de services	5.8	7.0	5.8	5.5	5.2	5.3	5.2	5.2

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5b. CEMAC : Indicateurs de balance des paiements par pays, 2013–20
(pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
Solde transactions courantes									
Cameroun	-3.8	-4.5	-4.7	-4.6	-4.6	-4.5	-4.3	-4.1	
République centrafricaine	-3.0	-6.1	-12.2	-12.1	-8.5	-8.1	-6.9	-5.5	
Tchad	-9.2	-8.9	-10.1	-8.9	-6.3	-3.6	-3.0	-5.0	
Congo, République du	-4.6	-5.5	-8.9	-6.0	3.4	2.7	-3.1	-1.2	
Guinée équatoriale	-4.0	-10.0	-7.0	-2.4	-1.4	1.1	0.3	0.3	
Gabon	12.2	8.3	1.0	4.1	4.0	3.3	1.3	0.0	
CEMAC	-1.6	-3.8	-5.8	-3.8	-1.9	-1.4	-2.5	-2.8	
Solde transactions courantes hors pétrole									
Cameroun	-26.5	-8.6	-8.4	-8.3	-8.2	-8.0	-7.8	-7.5	
Tchad	-15.6	-13.3	-13.5	-15.1	-17.1	-16.6	-17.4	-17.5	
Congo, République du	-31.6	-29.4	-23.6	-24.6	-18.7	-20.6	-24.6	-21.0	
Guinée équatoriale	-70.2	-76.2	-67.7	-63.7	-59.5	-56.1	-51.8	-48.1	
Gabon	-17.8	-15.9	-17.4	-15.8	-15.1	-14.7	-14.7	-14.8	
CEMAC	-31.4	-24.3	-20.5	-19.8	-18.2	-17.5	-17.3	-16.0	
Exportations de pétrole									
Cameroun	10.5	9.7	8.3	8.6	8.7	8.7	8.5	8.2	
République centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Tchad	24.9	23.1	22.4	24.7	29.3	29.8	29.2	26.6	
Congo, République du	62.7	57.1	38.9	57.8	59.6	58.0	52.7	47.8	
Guinée équatoriale	85.3	87.8	85.0	84.1	81.0	79.0	75.3	71.5	
Gabon	48.3	42.3	29.7	30.6	29.6	28.6	26.7	25.0	
CEMAC	40.8	37.4	30.0	32.0	32.3	31.0	28.6	25.9	
Importations biens et services non facteurs									
Cameroun	29.4	28.9	28.2	28.4	28.0	27.5	26.8	25.9	
République centrafricaine	24.7	37.1	35.7	34.4	29.5	28.3	26.6	24.8	
Tchad	43.2	44.1	44.2	43.3	42.8	41.0	38.8	38.5	
Congo, République du	61.5	60.8	52.8	62.9	53.1	54.0	58.1	55.3	
Guinée équatoriale	50.0	54.6	54.5	49.8	47.0	44.7	41.9	39.6	
Gabon	34.2	32.3	34.5	33.1	33.2	33.4	33.5	33.3	
CEMAC	40.4	40.8	40.5	39.7	37.8	37.0	36.2	34.7	
Solde du compte de capital									
Cameroun	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
République centrafricaine	1.4	2.0	7.9	6.5	2.5	2.2	2.0	1.8	
Tchad	1.6	1.5	2.3	1.9	1.8	1.8	1.8	1.8	
Congo, République du	0.4	0.5	0.5	0.4	0.3	0.3	0.4	0.4	
Guinée équatoriale	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Gabon	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
CEMAC	0.3	0.4	0.7	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	
Investissement direct étranger									
Cameroun	2.4	2.4	1.9	1.6	1.4	1.2	1.1	0.9	
République centrafricaine	0.1	0.1	0.3	1.5	1.7	1.6	1.6	1.6	
Tchad	4.0	5.2	5.8	5.4	4.0	3.2	2.2	2.2	
Congo, République du	19.4	19.6	13.3	21.8	13.5	12.9	11.9	10.9	
Guinée équatoriale	4.3	2.1	3.0	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8	
Gabon	5.8	5.6	6.8	6.8	6.6	6.2	6.2	6.1	
CEMAC	6.0	5.8	5.3	6.1	4.8	4.4	3.9	3.5	
Réserves									
				(Millions de dollars)					
Cameroun	3,381	3,345	3,238	3,094	2,912	2,691	2,430	2,214	
République centrafricaine	158	182	186	188	191	194	201	205	
Tchad	1,156	932	956	962	1,069	1,507	1,786	1,594	
Congo, République du	5,550	5,852	5,043	4,290	4,309	4,547	4,025	3,815	
Guinée équatoriale	4,397	3,815	1,910	1,889	1,862	1,911	1,842	1,762	
Gabon	2,352	2,151	2,082	2,220	2,258	2,643	3,223	3,808	
CEMAC	18,222	17,162	15,389	15,146	15,097	16,034	15,879	15,805	

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6a. CEMAC : Soldes budgétaires, 2013–20
(pourcentage du PIB)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire global (dons exclus)								
Cameroun	-4.4	-6.3	-6.3	-5.7	-5.5	-4.7	-4.5	-4.3
République centrafricaine	-9.1	-7.7	-14.7	-11.4	-4.9	-3.5	-4.1	-2.7
Tchad	-4.3	-6.2	-3.8	-2.5	-2.0	0.8	0.1	-0.3
Congo, République du	-2.2	-8.2	-10.6	-2.4	2.4	4.1	1.0	0.4
Guinée équatoriale	-7.5	-6.8	-4.7	-2.8	-1.8	-1.3	-0.8	-0.6
Gabon	1.8	2.7	-2.6	-1.1	-0.4	0.1	-0.1	-0.6
CEMAC	-3.5	-5.0	-5.7	-3.7	-2.4	-1.2	-1.8	-1.9
Solde budgétaire global (dons inclus)								
Cameroun	-4.1	-5.9	-5.9	-5.4	-5.3	-4.5	-4.4	-4.1
République centrafricaine	-6.3	3.0	-4.9	-3.5	-2.4	-1.3	-2.0	-0.9
Tchad	-2.1	-4.2	-0.8	-0.2	0.2	2.9	2.2	1.8
Congo, République du	-1.8	-7.8	-10.0	-2.0	2.7	4.5	1.4	0.7
Guinée équatoriale	-7.5	-6.8	-4.7	-2.8	-1.8	-1.3	-0.8	-0.6
Gabon	1.8	2.7	-2.6	-1.1	-0.4	0.1	-0.1	-0.6
CEMAC	-3.0	-4.3	-4.8	-3.0	-1.8	-0.7	-1.2	-1.4
Solde de base¹								
Cameroun	-1.0	-2.0	-1.6	-1.4	-1.5	-1.2	-1.3	-1.2
République centrafricaine	-7.5	-5.7	-4.9	-3.3	-1.5	-0.5	-1.0	0.1
Tchad	-2.0	-3.9	-0.9	1.3	1.6	4.4	3.7	3.1
Congo, République du	5.7	-2.9	-3.3	2.9	6.5	6.5	4.0	3.4
Guinée équatoriale	-7.5	-6.8	-4.7	-2.8	-1.8	-1.3	-0.8	-0.6
Gabon	4.9	5.5	1.0	4.1	2.5	2.8	2.6	2.0
CEMAC	-0.3	-1.8	-1.7	0.4	0.9	1.6	1.0	0.8
Solde budgétaire primaire (dons inclus)								
Cameroun	-3.6	-5.3	-5.1	-4.4	-4.1	-3.2	-2.9	-2.6
République centrafricaine	-5.7	3.6	-4.1	-2.8	-2.0	-0.8	-1.3	-0.3
Tchad	-1.5	-3.6	-0.2	0.5	0.9	3.5	2.7	2.2
Congo, République du	-1.5	-7.5	-9.7	-1.7	3.0	4.7	1.6	1.0
Guinée équatoriale	-7.1	-6.1	-3.6	-2.2	-1.3	-0.9	-0.4	-0.3
Gabon	3.5	3.8	-0.8	0.9	1.6	2.0	1.8	1.3
CEMAC	-2.3	-3.6	-3.9	-2.0	-0.8	0.3	-0.2	-0.3
Recettes publiques (dons exclus)								
Cameroun	17.6	17.1	16.3	16.6	16.7	16.7	16.7	16.7
République centrafricaine	5.7	4.9	6.7	7.3	7.8	8.3	10.1	11.3
Tchad	18.5	15.9	13.8	15.5	15.9	21.7	22.9	23.0
Congo, République du	46.5	42.3	39.6	40.2	38.1	38.6	38.4	37.6
Guinée équatoriale	31.8	33.6	29.7	28.3	28.2	27.8	27.0	26.3
Gabon	30.2	26.1	23.3	25.1	25.4	25.6	25.5	25.5
CEMAC	26.8	24.8	21.7	22.4	22.5	23.4	23.2	22.8
Dépenses publiques								
Cameroun	21.9	23.4	22.4	22.3	22.1	21.4	21.2	21.0
République centrafricaine	14.7	12.6	21.5	18.7	12.7	11.8	14.2	14.0
Tchad	22.9	22.1	17.6	18.0	17.8	20.9	22.8	23.4
Congo, République du	48.7	50.5	50.2	42.5	35.7	34.5	37.3	37.2
Guinée équatoriale	39.3	40.4	34.4	31.1	30.0	29.1	27.8	26.9
Gabon	28.4	23.5	25.9	26.2	25.8	25.6	25.6	26.1
CEMAC	30.3	29.7	27.4	26.1	24.8	24.6	24.9	24.7
Pour mémoire :								
Recettes non-pétrolières	10.6	11.2	12.4	12.4	12.1	12.4	12.8	13.3

Sources : Autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global, dons et investissements financés sur ressources extérieures exclus.

Tableau 6b. CEMAC : Soldes budgétaires hors pétrole, 2013–20
(pourcentage du PIB non pétrolier)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Solde budgétaire hors pétrole (dons exclus)								
Cameroun	-9.9	-10.8	-9.6	-9.4	-9.3	-8.5	-8.3	-8.0
République centrafricaine	-9.1	-7.7	-14.7	-11.4	-4.9	-3.5	-4.1	-2.7
Tchad	-22.1	-20.0	-13.0	-13.5	-14.1	-18.0	-20.4	-19.7
Congo, République du	-87.3	-82.7	-58.4	-52.2	-49.6	-44.0	-41.9	-35.2
Guinée équatoriale	-71.5	-67.2	-42.7	-38.0	-35.6	-33.5	-30.5	-27.8
Gabon	-23.3	-14.4	-13.7	-14.2	-12.7	-11.5	-10.9	-10.6
CEMAC	-29.1	-26.3	-19.0	-17.8	-16.7	-15.8	-15.4	-14.2
Solde budgétaire hors pétrole (dons inclus)								
Cameroun	-9.4	-10.3	-9.1	-9.0	-9.0	-8.2	-8.1	-7.8
République centrafricaine	-6.3	3.0	-4.9	-3.5	-2.4	-1.3	-2.0	-0.9
Tchad	-19.0	-17.4	-9.1	-10.4	-11.0	-15.0	-17.5	-16.9
Congo, République du	-86.4	-81.7	-57.5	-51.4	-48.9	-43.2	-41.2	-34.5
Guinée équatoriale	-71.5	-67.2	-42.7	-38.0	-35.6	-33.5	-30.5	-27.8
Gabon	-23.3	-14.4	-13.7	-14.2	-12.7	-11.5	-10.9	-10.6
CEMAC	-28.3	-25.2	-17.9	-16.8	-15.9	-15.1	-14.7	-13.5
Solde de base¹								
Cameroun	-1.1	-2.2	-1.7	-1.5	-1.6	-1.3	-1.4	-1.3
République centrafricaine	-7.5	-5.7	-4.9	-3.3	-1.5	-0.5	-1.0	0.1
Tchad	-2.7	-5.3	-1.1	1.7	2.3	6.2	5.2	4.2
Congo, République du	13.5	-6.4	-5.8	5.8	14.8	14.4	7.9	6.2
Guinée équatoriale	-15.4	-12.7	-7.0	-4.3	-2.7	-2.0	-1.2	-0.9
Gabon	8.3	8.9	1.2	5.3	3.2	3.6	3.2	2.5
CEMAC	-0.5	-2.5	-2.1	0.5	1.2	2.0	1.3	1.0
Solde budgétaire primaire hors pétrole (dons inclus)								
Cameroun	-9.0	-9.8	-8.3	-8.0	-7.8	-6.9	-6.6	-6.2
République centrafricaine	-5.7	3.6	-4.1	-2.8	-2.0	-0.8	-1.3	-0.3
Tchad	-18.3	-16.6	-8.3	-9.4	-10.0	-14.3	-16.7	-16.3
Congo, République du	-85.7	-81.2	-56.9	-50.9	-48.4	-42.7	-40.7	-34.1
Guinée équatoriale	-70.6	-65.9	-41.0	-37.2	-34.8	-33.0	-29.9	-27.3
Gabon	-20.3	-12.4	-11.4	-11.4	-10.1	-9.1	-8.5	-8.2
CEMAC	-27.3	-24.3	-16.8	-15.6	-14.6	-13.8	-13.4	-12.1
Recettes publiques (dons exclus)								
Cameroun	19.0	18.3	17.1	17.6	17.6	17.7	17.6	17.6
République centrafricaine	5.7	4.9	6.7	7.3	7.8	8.3	10.1	11.3
Tchad	25.5	21.2	17.9	20.7	22.4	30.6	32.3	31.5
Congo, République du	110.7	92.8	70.7	79.3	87.2	85.3	76.1	67.9
Guinée équatoriale	65.3	63.0	44.6	43.6	43.1	42.3	40.3	38.3
Gabon	51.2	42.1	30.1	32.5	32.6	32.6	32.1	31.7
CEMAC	39.4	34.7	27.1	28.5	29.3	30.1	29.3	28.1
Dépenses publiques								
Cameroun	23.6	24.9	23.6	23.5	23.4	22.6	22.4	22.1
République centrafricaine	14.7	12.6	21.5	18.7	12.7	11.8	14.2	14.0
Tchad	31.4	29.5	22.9	24.1	25.1	29.4	32.2	31.9
Congo, République du	116.0	110.9	89.6	84.0	81.6	76.2	74.1	67.2
Guinée équatoriale	80.7	75.6	51.6	47.8	45.8	44.2	41.5	39.2
Gabon	48.2	37.8	33.4	33.9	33.1	32.5	32.2	32.4
CEMAC	44.5	41.5	34.1	33.2	32.3	31.7	31.5	30.4
Pour mémoire :								
Recettes non-pétrolières	15.6	15.6	15.4	15.7	15.8	16	16.2	16.3

Sources : Autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global, dons et investissements financés sur ressources extérieures exclus.

Tableau 7. CEMAC : Conformité aux critères de convergence, 2013–20

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Pourcentage du PIB)							
Solde budgétaire de base ¹ (≥ 0)								
Cameroun	-1.0	-2.0	-1.6	-1.4	-1.5	-1.2	-1.3	-1.2
République centrafricaine	-7.5	-5.7	-4.9	-3.3	-1.5	-0.5	-1.0	0.1
Tchad	-2.0	-3.9	-0.9	1.3	1.6	4.4	3.7	3.1
Congo, République du	5.7	-2.9	-3.3	2.9	6.5	6.5	4.0	3.4
Guinée équatoriale	-7.5	-6.8	-4.7	-2.8	-1.8	-1.3	-0.8	-0.6
Gabon	4.9	5.5	1.0	4.1	2.5	2.8	2.6	2.0
<i>Nombre de pays en infraction</i>	4	5	5.0	3.0	3.0	3.0	3.0	2.0
Inflation des prix à la consommation (≤ 3%)								
Cameroun	2.1	1.9	2.0	2.1	2.2	2.2	2.2	2.2
République centrafricaine	6.6	11.6	5.7	4.9	4.9	4.0	2.4	2.4
Tchad	-0.5	0.8	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
Congo, République du	4.6	0.9	0.9	1.7	2.5	2.5	2.5	2.5
Guinée équatoriale	3.2	4.3	3.5	2.9	2.8	2.8	2.8	2.8
Gabon	0.5	4.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
<i>Nombre de pays en infraction</i>	3	3	2.0	1.0	1.0	1.0	0.0	0.0
Niveau de la dette publique (≤ 70% GDP)								
Cameroun	18.6	24.6	30.7	34.2	37.1	39.4	41.0	42.1
République centrafricaine	52.3	47.6	42.1	36.5	34.2	32.0	31.1	29.2
Tchad	30.1	38.2	33.3	30.7	26.8	24.7	21.9	20.0
Congo, République du	38.2	41.8	54.4	48.3	40.4	38.7	39.2	39.8
Guinée équatoriale	7.9	12.0	15.3	14.6	14.7	15.6	16.2	16.6
Gabon	26.3	26.1	36.6	38.1	36.0	35.2	34.6	33.6
<i>Nombre de pays en infraction</i>	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non-accumulation des arriérés de l'État ² (≤ 0)								
Cameroun	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
République centrafricaine	2.3	-1.4	-0.8	-0.7	-0.8	-0.6	0.0	-4.1
Tchad	-3.6	-2.0	-2.6	-1.5	-1.3	-1.3	-1.4	-1.6
Congo, République du	-2.7	-0.7	-0.7	-1.1	-0.9	-0.4	-0.4	-0.5
Guinée équatoriale	0.0	22.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gabon	-1.5	-3.1	-2.0	-0.7	-0.7	0.0	0.0	0.0
<i>Nombre de pays en infraction</i>	0	0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : Autorités nationales ; estimations des services du FMI.

¹ Solde budgétaire global, dons et investissements financés sur ressources extérieures exclus.² Comprend les arriérés de paiement intérieurs et extérieurs. Données fournies par les autorités nationales. Un signe négatif dénote une réduction du stock d'arriérés.

Tableau 8. CEMAC : Situation monétaire, 2013–20

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
	(Milliards de FCFA)							
Avoirs extérieurs nets	8,788	7,975	7,758	7,575	7,908	8,696	8,920	8,879
<i>dont</i> BEAC	8,123	7,720	7,060	6,893	7,196	7,914	8,117	8,080
Avoirs intérieurs nets	2,240	4,113	4,948	5,671	6,249	6,084	6,926	8,032
Crédit net à l'État	-2,430	-1,568	1,690	1,575	1,360	657	378	283
BEAC, net	-2,803	-1,450	1,820	1,725	1,525	838	569	483
Avances	478	1,194	1,960	2,021	2,075	2,112	2,169	2,236
Dette consolidée	83	84	83	83	83	84	84	84
Autres	138	156	144	149	148	148	149	150
Dépôts de l'État	-3,502	-2,883	-366	-528	-781	-1,505	-1,833	-1,986
Banques commerciales, net	373	-119	-131	-150	-165	-182	-191	-200
Crédit net aux organismes publics	-407	-263	-241	-205	-174	-148	-126	-107
Crédit net au secteur privé	5,635	6,061	4,937	5,725	6,647	7,205	8,475	9,209
Autres postes, net	-557	-116	-1,438	-1,424	-1,584	-1,608	-1,753	-1,300
Monnaie au sens large	11,028	12,087	12,706	13,245	14,156	14,780	15,846	16,911
Monnaie en dehors des banques	2,998	3,098	3,180	3,454	3,686	3,935	4,299	4,646
Dépôts bancaires	8,030	8,989	9,526	9,791	10,470	10,845	11,547	12,265
	(Variation annuelle en pourcentage de la monnaie au sens large, début de période)							
Avoirs extérieurs nets	-0.4	-7.4	-1.8	-1.4	2.5	5.6	1.5	-0.3
Avoirs intérieurs nets	9.0	17.0	6.9	5.7	4.4	-1.2	5.7	7.0
Crédit à l'État (net)	-2.2	7.8	27.0	-0.9	-1.6	-5.0	-1.9	-0.6
Crédit au secteur privé (net)	10.7	3.9	-9.3	6.3	7.1	4.0	8.7	4.7
Autres postes (net)	0.5	5.3	-10.7	0.4	-1.0	0.0	-0.8	3.0
Monnaie au sens large	9.3	9.6	5.1	4.2	6.9	4.0	7.2	6.7
Vélocité (PIB/monnaie au sens large)	4.1	3.9	3.5	3.6	3.7	3.7	3.7	3.6
	(Pourcentage du PIB)							
Monnaie au sens large	24.2	25.9	28.7	27.6	27.0	26.7	27.4	28.0
Dépôts banques privées	16.8	16.9	15.5	14.7	14.4	14.1	14.4	14.6
Crédit net au secteur privé	11.5	10.2	11.1	11.9	12.7	13.0	14.6	15.2

Sources : BEAC ; estimations des services du FMI.

Tableau 9. CEMAC : Synthèse des projections à moyen terme, 2013–20

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Revenu national et prix		(Variation annuelle en pourcentage)						
PIB réel	2.4	4.7	2.8	4.7	5.1	4.1	3.5	3.6
Pétrolier	-8.0	2.7	0.5	7.2	9.9	2.1	-4.7	-4.2
Non pétrolier	4.6	4.7	3.6	4.3	4.4	4.5	4.6	4.7
PIB nominal	-0.7	2.5	-5.2	8.5	9.3	5.5	4.6	4.2
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	2.1	2.7	2.6	2.4	2.5	2.5	2.5	2.5
Secteur extérieur								
Exportations, f.à.b.	-4.8	-3.7	-28.4	13.6	10.8	4.2	0.7	-0.4
Volume d'exportations	-16.6	-6.9	19.6	9.7	16.1	0.0	0.0	0.0
Importations, c.a.f.	-1.6	3.4	-20.9	6.8	5.4	4.4	3.6	1.2
Volume d'importations	-6.2	22.2	-2.9	3.0	4.4	0.0	0.0	0.0
Termes de l'échange	-0.3	-3.8	-20.5	1.5	-1.2	-2.5	-0.3	-2.7
Administration centrale		(Pourcentage du PIB)						
Solde global, dons inclus	-3.0	-4.3	-4.8	-3.0	-1.8	-0.7	-1.2	-1.4
Dons	0.5	0.7	0.9	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5
Total recettes et dons	27.3	25.5	22.6	23.2	23.0	23.0	23.9	23.7
Total dépenses et prêts nets	30.3	29.7	27.4	26.1	24.8	24.6	24.9	24.7
Secteur extérieur								
Solde transactions courantes, dons inclus	-1.6	-3.8	-5.8	-3.8	-1.9	-1.4	-2.5	-2.8
Balance commerciale	13.4	9.8	4.9	7.7	9.6	9.3	7.8	6.8
Opérations financières de l'Etat		(Pourcentage du PIB non pétrolier)						
Solde global, dons exclus	-5.2	-6.9	-7.1	-4.7	-3.1	-1.6	-2.3	-2.4
Solde global hors pétrole, dons inclus	-28.3	-25.2	-17.9	-16.8	-15.9	-15.1	-14.7	-13.5
Solde primaire hors pétrole, dons inclus	-27.3	-24.3	-16.8	-15.6	-14.6	-13.8	-13.4	-12.1

Sources : Autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Note : Le volume des exportations, le volume des importations et les termes de l'échange sont calculés comme moyennes pondérées en PPA des valeurs des pays membres.

Tableau 10. CEMAC : Taille relative des économies de la CEMAC et importance du secteur pétrolier, 2013–20

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Estim.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
(Pourcentage du PIB nominal de la CEMAC)								
PIB nominal								
Cameroun	32.0	33.4	37.7	37.2	36.4	37.0	37.8	38.9
République centrafricaine	1.7	1.8	2.2	2.3	2.4	2.5	2.7	2.8
Tchad	14.0	14.7	15.8	16.2	16.8	17.1	17.7	17.8
Congo, République du	14.6	14.3	12.5	13.4	14.9	14.5	13.2	12.0
Guinée équatoriale	18.6	16.4	14.0	13.4	12.2	11.5	11.0	10.6
Gabon	19.1	19.2	17.8	17.6	17.2	17.4	17.6	17.9
CEMAC	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
(Pourcentage du PIB nominal de chaque pays)								
PIB pétrolier nominal								
Cameroun	7.2	6.1	5.0	5.3	5.3	5.2	5.1	4.8
République centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	27.1	25.2	23.2	25.3	29.0	29.1	29.0	26.8
Congo, République du	58.0	54.4	44.0	49.3	56.2	54.7	49.6	44.7
Guinée équatoriale	51.3	46.6	33.3	35.0	34.6	34.3	33.0	31.4
Gabon	41.1	37.9	22.5	22.7	22.1	21.4	20.4	19.4
CEMAC ^{1/}	31.9	28.5	19.7	21.4	23.2	22.5	20.8	18.8
(Pourcentage du total des exportations de chaque pays)								
Exportations de pétrole								
Cameroun	50.9	49.1	43.8	44.7	45.1	45.6	45.3	45.1
République centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	83.0	82.1	81.1	82.9	85.8	85.7	85.1	83.1
Congo, République du	86.4	84.6	76.5	80.5	82.1	81.3	78.0	74.2
Guinée équatoriale	92.6	92.4	88.1	88.0	87.3	86.6	85.7	84.8
Gabon	80.9	78.7	69.1	69.9	68.4	67.1	65.1	64.1
CEMAC ^{2/}	82.1	80.5	73.4	74.7	75.1	74.2	72.2	70.1
(Pourcentage du total des recettes budgétaires de chaque pays)								
Recettes budgétaires pétrolières								
Cameroun	26.7	21.9	17.0	18.8	19.3	19.7	19.6	19.7
République centrafricaine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Tchad	56.6	49.3	36.8	42.5	44.6	57.1	58.3	56.2
Congo, République du	73.5	68.9	55.2	59.3	62.8	61.7	57.2	52.2
Guinée équatoriale	85.9	86.6	79.9	77.5	76.2	74.7	72.6	70.3
Gabon	51.3	44.0	34.4	38.7	37.0	35.5	33.3	31.1
CEMAC ^{3/}	59.5	54.2	42.3	44.4	45.2	46.1	43.9	41.0

Sources : Autorités nationales ; estimations et projections de services du FMI.

^{1/} Somme du PIB du nominal pétrolier des pays divisée par le PIB nominal de la CEMAC.^{2/} Somme de l'exportation pétrolière des pays divisée par les exportations totales de la CEMAC.^{3/} Somme des recettes budgétaires pétrolières des pays divisée par les recettes budgétaires de la CEMAC.

Tableau 11. CEMAC : Non respect des principaux ratios prudentiels, 2012–14

	Fonds propres			Liquidité ¹			Immobilisations ²			Transformation des échéances ³			Capital minimum ⁴ de fonds propres			Plafond engagement envers un seul créancier ⁵		
	2012	2013	2014	201	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
	8%			Min 100%						Min 50%								
Pays (nombre de banques)																		
Cameroun (13)	5	5	4	1	2	3	8	5	4	5	5	4	5	5	3	9	7	5
République centrafricaine (4)	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	2	3	2
Tchad (8)	0	0	1	0	1	0	0	0	2	0	1	1	2	3	2	1	1	3
République du Congo (10)	2	1	0	1	0	0	1	1	1	0	1	1	1	3	1	3	2	2
Guinée équatoriale (5)	0	0	1	0	0	0	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	1	1
Gabon (10)	0	1	3	2	1	3	0	2	4	0	1	3	1	3	1	4	3	4
CEMAC (50)	7	7	9	5	5	6	10	8	12	6	9	10	10	16	7	19	17	17
Pourcentage des dépôts ⁶																		
Cameroun (13)	21	28	24	2	4	21	46	28	24	19	28	24	19	n.a	9	37	41	29
République centrafricaine (4)	0	0	0	17	17	0	0	0	0	0	0	0	22	n.a	0	38	91	24
Tchad (8)	0	0	13	0	15	0	0	0	18	0	14	13	14	n.a	6	13	15	38
République du Congo (10)	19	3	0	7	0	0	3	5	2	0	3	2	3	n.a	0	61	52	4
Guinée équatoriale (5)	0	0	32	0	0	0	24	0	32	16	15	32	0	n.a	0	0	23	32
Gabon (10)	0	2	5	62	2	19	0	13	19	0	2	5	0	n.a	2	37	15	19

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

¹ Actifs à court terme jusqu'à un mois (échéance résiduelle) sur passifs à court terme jusqu'à un mois (échéance résiduelle).

² Fonds propres nets et autre ressources permanentes sur immobilisations.

³ Actifs à long terme de plus de 5 ans sur passifs à long terme de plus de 5 ans.

⁴ Le minimum de fonds propres variait selon le pays jusqu'en mai 2010 (millions de FCFA) : Cameroun 1000 ; République centrafricaine 200 ; Tchad 150 ; République du Congo 150 ; Guinée équatoriale 300 ; Gabon 1000. À compter de juin 2010, le minimum de fonds propres est de 5 milliards FCFA pour tous les pays.

⁵ Les engagements envers un seul créancier sont plafonnés à 45 % des fonds propres.

⁶ Pourcentage des dépôts que représente par le nombre de banques en infraction dans le pays.

Tableau 12. CEMAC : Notations bancaires, décembre 2014

(nombre de banques)

	1	2	3	4	5	Non notées
Pays (nombre de banques)						
Cameroun (13)	0	3	5	2	1	2
République centrafricaine (4)	--	--	3	--	--	1
Tchad (8)	0	0	5	1	1	1
République du Congo (10)	0	2	5	0	0	3
Guinée équatoriale (5)	0	1	2	1	0	1
Gabon (10)	1	2	2	1	1	3
CEMAC (50)	1	8	22	5	3	11

Source : Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC).

¹ Notations: 1 = solide ; 2 = bonne ; 3 = non satisfaisante ; 4 = fragile ; 5 = critique.

Tableau 13. CEMAC : Indicateurs de solidité financière, 2013–14

	Cameroun		République Centrafricaine		Tchad		Congo		Guinée équatoriale		Gabon	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
	Fonds propres											
Fonds propres/actifs pondérés des risques	7.9	10.6	39.1	42.2	22.0	13.4	11.9	16.1	22.3	25.5	12.3	9.4
Fonds propres de base/actifs pondérés des risques	6.3	9.1	37.4	40.3	20.0	12.0	10.3	13.7	22.5	26.2	11.6	8.8
Prêts improductifs moins provisions/fonds propres	18.6	10.3	50.0	44.4	15.6	23.9	0.3	4.7	42.9	40.5	-0.3	0.2
Fonds propres/actifs	3.6	3.3	18.3	18.1	12.3	8.9	8.2	4.5	4.0	4.1	9.2	9.1
Qualité des actifs, rentabilité et liquidité												
Prêts improductifs/total des prêts	10.3	9.7	28.5	27.7	9.8	11.7	1.2	2.5	20.1	19.7	2.7	4.1
Gros engagements/fonds propres	354.3	258.4	105.5	100.1	97.6	176.5	201.7	200.8	165.8	176.6	151.6	198.6
Produit bancaire et rentabilité												
Rendement des actifs	1.5	0.8	-1.1	0.8	2.3	1.8	2.0	1.0	0.6	0.7	1.6	1.7
Rendement des fonds propres	42.7	21.8	-5.4	3.8	21.1	19.4	28.4	23.4	14.1	16.9	19.6	21.5
Liquidité												
Actifs liquides/total des actifs	9.4	9.0	14.9	22.7	24.0	25.7	25.2	17.1	17.7	15.6	20.0	19.0
Actifs liquides /passifs à CT	127.6	139.5	149.1	203.1	139.3	152.9	142.7	182.9	220.2	194.0	125.2	112.9
Total des dépôts/Total des prêts (non interbancaires)	114.6	112.2	70.7	71.9	112.9	107.8	159.3	173.5	202.8	177.7	108.6	105.5
Sources : COBAC.												

I. CEMAC : Réponses aux précédents conseils du FMI

	Recommandations régionales 2014	Réponse des autorités
Combinaison des politiques	<ul style="list-style-type: none"> Certains pays devraient adopter une orientation budgétaire plus prudente en raison de marges de manœuvre politiques limitées. Résoudre la question du rapatriement partiel des réserves par certains États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> À quelques exceptions près (Tchad, Gabon), les politiques macroéconomiques en 2014 au niveau des pays n'ont pas été totalement conformes aux avis du FMI. La plupart des pays ont poursuivi leurs orientations budgétaires expansionnistes, ce qui a réduit les marges de manœuvre. Toutefois, la plupart ont prévu d'entamer un certain degré de rééquilibrage budgétaire en 2015. La BEAC travaille sur un nouveau système de gestion des réserves en vue de résoudre la question du rapatriement partiel des réserves.
Coordination de la politique	<ul style="list-style-type: none"> Revoir le critère budgétaire clé de convergence sur le solde budgétaire. La limite de la dette de 70 % du PIB pourrait être révisée à la baisse. Renforcer le respect de la surveillance régionale 	<ul style="list-style-type: none"> La Commission de la CEMAC a accepté de revoir le cadre de surveillance budgétaire et une proposition d'un consultant extérieur a été mise en avant. La mise en œuvre des directives de GFP de la CEMAC s'est poursuivie mais n'a pas été finalisée et le degré de mise en œuvre varie selon les pays. Le renforcement du respect de la surveillance régionale n'a pas beaucoup progressé.
Cadre de la politique monétaire/développement financier	<ul style="list-style-type: none"> Réévaluer le cadre actuel de la politique monétaire. Poursuivre les réformes en vue de renforcer le cadre de sauvegardes. Renforcer le cadre réglementaire et de supervision pour accroître la stabilité financière. Accélérer la création de marchés régionaux interbancaires et de la dette. 	<ul style="list-style-type: none"> La politique monétaire reste largement inefficace en raison de la faiblesse des mécanismes de transmission et d'une liquidité systémique excessive. La réforme des instruments de politique monétaire a été lente. Les progrès de la mise en œuvre du cadre de sauvegardes se poursuivent mais les avancées sont inégales. L'actualisation du PESF 2015 a relevé certains progrès dans la réforme du cadre réglementaire, mais les autorités devraient accélérer la mise en œuvre des principales réformes en cours. Les autorités régionales n'ont pas beaucoup avancé dans la création de marchés régionaux interbancaires et de la dette.
Croissance/intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures pour appuyer l'amélioration du climat régional des affaires. Renforcer les principales institutions régionales (COBAC, Commission de la CEMAC) pour mettre en œuvre les politiques propices à la croissance régionale. Accroître la qualité de l'information économique et financière. 	<ul style="list-style-type: none"> La Commission de la CEMAC prévoit de créer une cellule pour appuyer l'amélioration du climat des affaires dans la région. Certains pays ont lancé des réformes pour améliorer le climat des affaires. La COBAC a accru sa dotation en personnel de 50 % et sa capacité opérationnelle devrait s'améliorer. La Commission de la CEMAC s'emploie à rapatrier son siège à Bangui, CAR, mais ses activités opérationnelles continuent de poser de graves problèmes. Les autorités de la BEAC travaillent à la création d'un indice régional de l'IPC et à l'amélioration des statistiques monétaires. Peu a été fait au niveau national pour améliorer les statistiques (par exemple, les comptes nationaux).

Annexe II. Matrice d'évaluation des risques¹

Source/probabilité	Effet attendu
<p>Période prolongée de croissance plus faible dans les pays avancés et les pays émergents : probabilité élevée dans les pays avancés et probabilité moyenne dans les pays émergents</p> <ul style="list-style-type: none"> • Zone euro et Japon : faible demande et persistance d'une faible inflation dues au fait que ces pays n'ont pas traité toutes les conséquences de la crise et n'ont pas pleinement ajusté comme il aurait fallu les mesures de politique macroéconomique à la situation, entraînant ainsi un taux « nouveau médiocre » de croissance. • Pays émergents : arrivée à maturité du cycle économique, mauvaise affectation des investissements et réformes structurelles incomplètes entraînant une croissance plus faible prolongée. 	<p>Moyen</p> <ul style="list-style-type: none"> • La baisse des prix du pétrole et d'autres produits de base aura des conséquences négatives sur les exportations et les recettes budgétaires dans la région. La baisse des recettes des hydrocarbures va peser encore plus sur la viabilité des finances publiques dans la plupart des pays de la CEMAC déjà affectés par une chute de 50 % des prix du pétrole au cours du second semestre 2014. • Le ralentissement de la croissance dans les pays avancés, notamment dans la zone euro, risque d'affecter les transferts d'argent des travailleurs expatriés et les flux d'aide, surtout vers les pays plus pauvres de la région en particulier (la République centrafricaine et le Tchad par exemple). • Les investissements étrangers baisseront dans la région et dans le secteur pétrolier, particulièrement provenant des pays émergents.
<p>Risques pour les prix de l'énergie : Élevée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Instabilité accrue en raison de l'incertitude quant à la persistance du choc pétrolier de l'offre et aux facteurs sous-jacents de cette baisse des prix du pétrole. • Persistance de prix bas dus à des facteurs liés à l'offre qui ne s'inverseront que progressivement, et à une demande plus faible. 	<p>Élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> • La baisse des prix du pétrole et d'autres produits de base pèsera sur les exportations et les recettes budgétaires dans la région.
<p>La dislocation politique entrave le processus de mondialisation et favorise l'inefficacité : Moyenne</p> <ul style="list-style-type: none"> • Risque plus grand de dislocation/faillite de l'État/faillite de la sécurité au Moyen-Orient et dans certains pays d'Afrique, renchérissant fortement le pétrole, avec des répercussions négatives au niveau mondial. 	<p>Élevé</p> <ul style="list-style-type: none"> • La poursuite ou l'aggravation de la crise au Nigeria/Cameroun/Tchad en raison de Boko Haram, pourrait entraîner le déplacement de vastes populations et aggraver l'instabilité économique, risquant ainsi d'affecter l'investissement et le commerce dans les pays de la CEMAC (le Cameroun particulièrement) et de retarder la mise en œuvre des plans régionaux d'intégration. Le risque de perturbations dans la production de pétrole pourrait entamer la viabilité des finances publiques (au Tchad particulièrement). • La poursuite ou l'aggravation de la crise en République centrafricaine pourrait provoquer de nouveaux déplacements forcés de population vers les pays voisins de la CEMAC et entraîner davantage d'instabilité économique.

¹ La matrice d'évaluation des risques mondiaux montre les événements qui pourraient modifier la trajectoire de référence de manière majeure (le scénario qui, du point de vue des services du FMI, a le plus de chances de se concrétiser). La probabilité relative des risques dont la liste est dressée ici correspond à l'évaluation subjective des services du FMI des risques qui entourent la référence (par « faible », on entend une probabilité inférieure à 10 %, par « moyenne », une probabilité entre 10 et 30 % et par « élevée », une probabilité entre 30 % et 50 %). La matrice reflète les vues des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent interagir et se concrétiser ensemble.

Source/Probabilité	Effet attendu
	<ul style="list-style-type: none"> Les conflits militaires pourraient entraîner des coûts budgétaires supplémentaires en matière de sécurité (dépenses militaires, afflux de réfugiés) et une baisse des recettes budgétaires.
<p>Ralentissement de la croissance en Chine : Moyenne/faible</p>	<p>Faible</p>
<ul style="list-style-type: none"> La progression insuffisante des réformes entraîne la poursuite de l'accumulation des vulnérabilités, provoquant à moyen terme un net ralentissement de la croissance. 	<ul style="list-style-type: none"> Le ralentissement de la croissance en Chine va fortement peser sur les prix des produits de base, dont le pétrole, et aura des effets négatifs sur les exportations régionales et les recettes budgétaires. La baisse des recettes d'hydrocarbures va nuire à la viabilité des finances publiques dans la plupart des pays de la CEMAC.
<ul style="list-style-type: none"> Fort ralentissement en 2015–2016. La croissance redescend nettement en-deçà de l'objectif, en raison peut-être d'un sévère repli dans le secteur du logement ou d'un choc dans le secteur bancaire parallèle, en l'absence de mesure de stimulation compensatrice. 	<ul style="list-style-type: none"> Le ralentissement de la croissance en Chine pourrait être un obstacle aux financements extérieurs de grands projets d'infrastructures et pourrait assombrir les perspectives de croissance à long terme dans la CEMAC.
<p>Retards dans la mise en œuvre des réformes régionales et nationales : Élevée</p>	<p>Élevé</p>
<ul style="list-style-type: none"> Dans un environnement de faiblesse des prix du pétrole, il faudra déployer d'importants efforts et les dirigeants devront avoir une forte volonté politique pour assurer la viabilité des finances publiques et introduire des réformes visant à diversifier les économies de la CEMAC. Une faible capacité de réalisation des réformes et des retards bureaucratiques, au niveau régional comme au niveau national, pourraient entraver le rythme de ces réformes. L'absence de coordination entre les différents organismes régionaux (BEAC, COBAC, et Commission de la CEMAC) et les États membres, risque de retarder les réformes nécessaires, telles les réformes recommandées dans le PESF 2015. 	<ul style="list-style-type: none"> L'efficacité des mesures prises pourrait pâtir de la lenteur des réformes ayant pour but d'améliorer la gouvernance et les faiblesses fonctionnelles de la BEAC/CEMAC. Le manque de dynamisme de la réforme du secteur financier pourrait empêcher les autorités dans la région de prendre des mesures décisives pour traiter le problème de la faiblesse des institutions financières. Cela risque d'entraîner des passifs budgétaires. L'absence de progrès important dans les réformes des finances publiques et le secteur financier pourrait entraver l'investissement financier et saper les efforts de diversification de l'économie régionale.

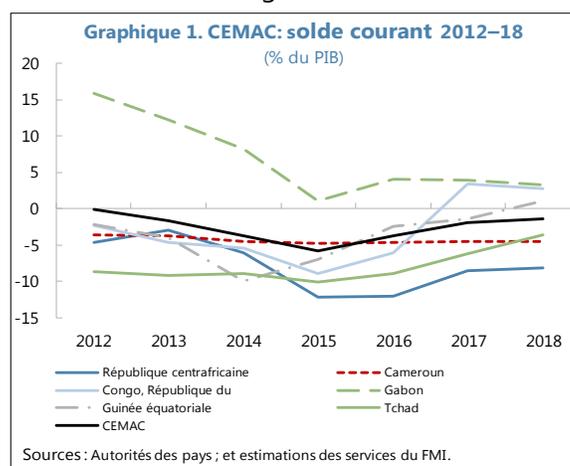
Annexe III. CEMAC: Évaluation de la viabilité extérieure

Le solde courant de la région continue de diminuer, en raison principalement de la dégradation de la balance commerciale. Selon les prévisions, le déficit courant va se creuser en 2015 du fait de la chute des prix du pétrole, mais le solde courant devrait se redresser progressivement à moyen terme, suite à la baisse des importations liées aux investissements et l'augmentation de la production de pétrole. Les investissements directs étrangers restent une source stable de financement externe. Les réserves devraient diminuer en 2015, mais elles restent globalement suffisantes d'après les méthodes d'évaluation du taux de change réel effectif plus pertinentes. Sur la base des indicateurs statistiques, le solde courant et le taux de change effectif réel paraissent se situer à peu près dans la norme du compte courant, mais au vu des événements récents, un suivi attentif paraît nécessaire. Les évaluations de compétitivité hors prix continuent de signaler l'existence d'importants problèmes structurels de compétitivité qui doivent être traités pour s'assurer que l'investissement public se traduit par de la croissance et rend la région plus attrayante pour les investissements privés.¹

A. Balance des paiements

1. Selon les prévisions, le déficit courant avec l'étranger va se creuser en 2015 en raison de la chute des cours internationaux du pétrole brut.

Ce déficit est passé de -0,1 % du PIB en 2012 à -1,6 % du PIB en 2013, et -3,8 % du PIB en 2014. Il devrait se creuser davantage et atteindre à -5,8 % du PIB en 2015. Cette dégradation est principalement due aux importants efforts d'investissement public dans la plupart des pays membres – qui ont entraîné une hausse des importations – dégradation aggravée par la chute récente des ventes de pétrole. En 2015, la balance courante dans les pays membres devrait se situer dans une fourchette de -12,2 % du PIB en République centrafricaine à 1,0 % du PIB au Gabon (graphique 1). À moyen terme, la baisse des investissements publics et la hausse progressive des exportations de pétrole devraient stabiliser le déficit courant dans la région entre -2 et -4 % du PIB.



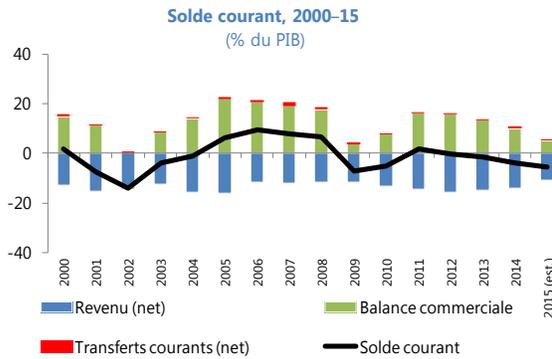
2. Les investissements directs étrangers (IDE) sont une source stable de financement extérieur

(graphique 2). Les IDE sont une source stable de financement extérieur : ils atteignent en moyenne 6 % du total sur la dernière décennie. Les investissements de portefeuille et l'aide officielle ont représenté en moyenne 0,5 % du PIB sur la même période. Les flux générateurs de dette se situent en moyenne à 1 % du PIB sur la dernière décennie et ces flux devraient rester limités à moyen terme. Toutefois, les entrées nettes de capitaux n'ont pas complètement satisfait les besoins de financement extérieur, entraînant une baisse prévue de la couverture des réserves officielles.

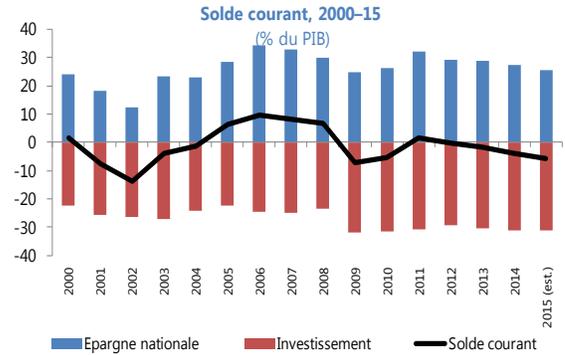
¹ Préparé par Zaki Dernaoui.

Graphique 2. CEMAC: Évolution du secteur extérieur, 2000–15

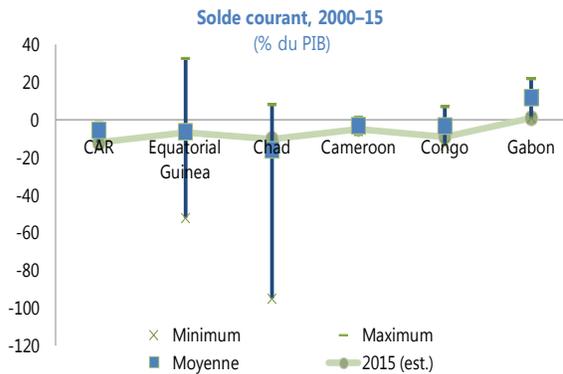
Le solde courant de la région s'est récemment détérioré en raison de l'évolution de la balance commerciale et...



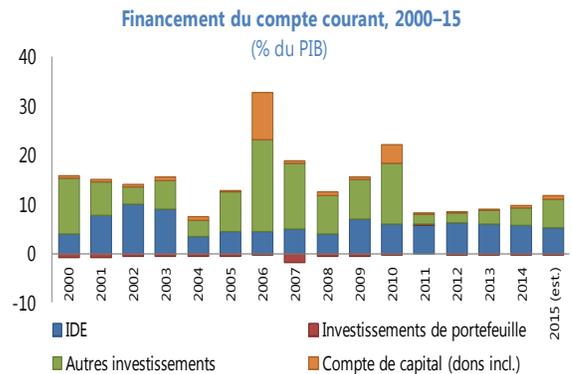
...des importants efforts d'investissement



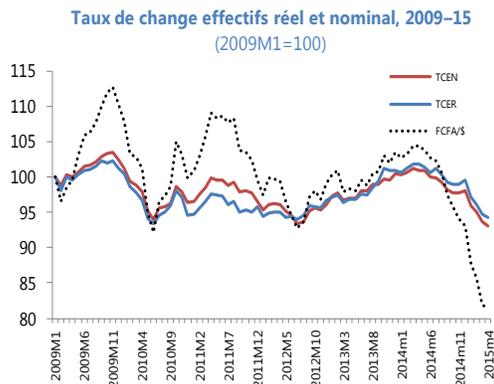
... dans la plupart des pays de la CEMAC.



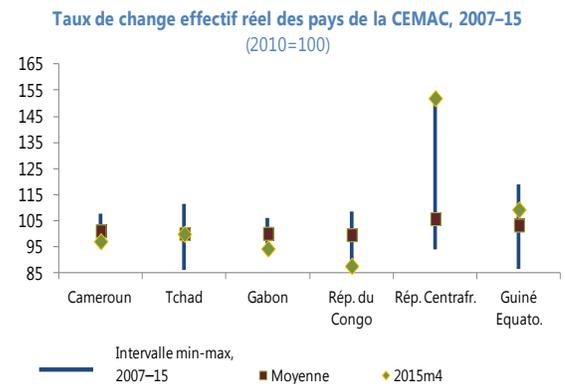
Les IDE constituent une source stable de financement extérieur, alors que les prêts sont en baisse.



Le taux de change effectif régional réel s'est déprécié en raison d'une dépréciation de l'euro et...



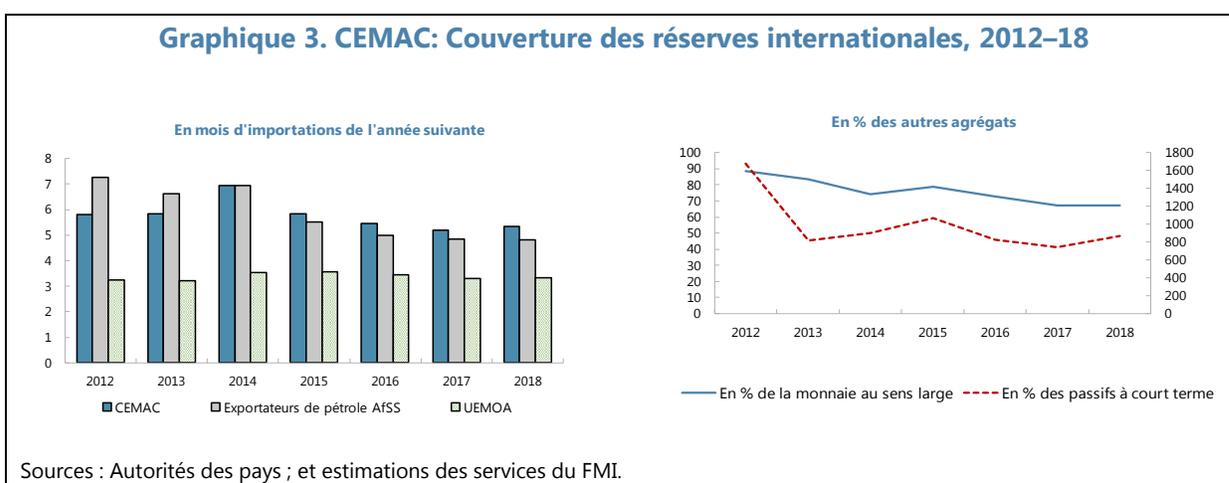
...avec certaines disparités entre les pays de la CEMAC



Sources : BEAC; DTTS ; and IMF staff calculations.

B. Adéquation des réserves

3. Selon les prévisions, la couverture des réserves officielles dans la CEMAC va baisser en 2015 (graphique 3). Les réserves officielles dans la région devraient baisser de 17,2 milliards de dollars EU (fin 2014) à 15,4 milliards de dollars EU (fin-2015), soit une diminution de 7 à 5,8 mois d'importations hors région de l'année suivante. Toutefois, la couverture des réserves paraît à peu près suffisante à en croire les mesures correspondantes² : les réserves brutes couvrent environ 70 % de la masse monétaire au sens large et 900 % des engagements à court terme. Cette situation traduit surtout un accès limité au marché et le recours au financement à long terme provenant de sources officielles. Les réserves couvrent également 230 % du ratio d'adéquation des réserves³, soit bien au-dessus du niveau *optimum* autorisant des marges de manœuvre suffisantes en vue de prévenir les crises⁴. Selon l'analyse coûts/avantages⁵, le niveau des réserves se situe à l'extrémité basse de la fourchette *optimale* des réserves, qui varie entre 5 mois et 13 mois d'importations, compte tenu des écarts entre les taux d'intérêt avec le reste du monde.



C. Compétitivité en termes de prix

4. L'évaluation du taux de change effectif réel (TCER) au niveau régional n'indique pas de désalignement important par rapport à la norme du compte courant. Le TCER s'est déprécié d'environ 7 % sur la période de 12 mois se terminant en avril 2015. Cette dépréciation traduit essentiellement l'évolution du taux de change effectif nominal, et la dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar EU. On note des divergences au niveau individuel des pays : dépréciation de 16 % au Congo et de 9 % au Gabon, appréciation de 26 % en République centrafricaine. D'après les évaluations basées sur un modèle (encadré 1), le TCER pourrait être quelque peu surévalué. Cependant, si l'on tient compte des

² Ces approches ne tiennent pas compte de l'accès aux réserves garanties par le Trésor français en vertu des accords de la zone franc. Pour de plus amples informations sur la méthodologie, voir le Rapport de pays 13/322 du FMI.

³ Le ratio d'adéquation des réserves est la somme de 30 % de la dette à court terme, 15 % d'autres passifs de portefeuille, 10 % de M2 et 10 % des exportations.

⁴ FMI, (2011), « Assessing Reserves Adequacy » (www.imf.org/external/np/pp/eng/2011/021411b.pdf).

⁵ Dabla-Norris, E., J. I. Kim, et K. Shorono, (2011), « Optimal Precautionary Reserves for Low-Income Countries: A Cost-Benefits Analysis » FMI WP 11/249.

besoins en investissements publics et des caractéristiques spécifiques de la CEMAC (à savoir, une union monétaire avec des réserves mises en commun), les statistiques ne font pas état d'un désalignement fondamental par rapport à la norme.

Encadré 1. CEMAC: Évaluations du taux de change effectif réel basé sur un modèle¹

Trois différentes démarches sont utilisées pour évaluer les positions du compte courant régional et du taux de change effectif réel.²

- La première méthode de viabilité extérieure basée sur le CGER, qui compare le solde sous-jacent des transactions courantes avec le solde qui stabilise les avoirs extérieurs nets à leur niveau de 2014, montre une surestimation d'environ 9,5 %.
- Pour mieux tenir compte des recettes tirées des ressources naturelles dans les pays de la CEMAC, on utilise la méthode d'annuité réelle Bems et Carvalho.³ Elle calcule la norme du compte courant conforme à une tendance à long terme des avoirs extérieurs nets pour tenir compte de l'impact des recettes pétrolières; cette méthode signale une surévaluation de 8,9 %. Toutefois, le modèle ignore d'autres facteurs tels que les besoins temporaires d'investissement, les frictions financières et la faible productivité des investissements dans les pays de la CEMAC⁴.
- La troisième méthode, élaborée à l'aide du modèle Araujo *et al.*, corrige ces inconvénients⁵. Ce modèle estime la norme du compte courant cohérente avec les recettes des ressources naturelles, les besoins d'investissement et les frictions réelles et financières (capacités d'absorption, productivité et efficacité des investissements et contraintes d'emprunt). Le modèle indique une surévaluation de 5,1 %.

CEMAC : Évaluations de la stabilité extérieure, 2020

	Annuité réelle constante Bems/Carvalho	Viabilité extérieure CGER	Araujo et al.
Norme CC moyen terme (% PIB)	0.8	1.1	-0.7
Compte courant sous-jacent (% PIB)	-2.8	-2.8	-2.8
Élasticité compte courant	0.4	0.4	0.4
Surévaluation (%)	8.9	9.5	5.0
Source : Estimations des services du FMI.			

- Si l'on tient compte des facteurs spécifiques à la CEMAC, à savoir une union monétaire dotée de réserves mises en commun, les résultats indiquent un alignement important du compte courant et du taux de change effectif réel sur les normes communément admises, sous réserve que le déficit du compte courant diminue comme prévu à moyen terme⁶.

¹ L'autre méthode, élaborée à l'aide du modèle Araujo *et al.*, a été préparée en collaboration avec Bin Li et Michele Andreolli.

² La sélection de trois méthodes d'évaluation de change est compatible avec les caractéristiques structurelles des pays à faible revenu exportateurs de pétrole, comme c'est le cas des pays de la CEMAC.

³ Bems, R., Carvalho I. (2009) « Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil-Exporting Countries », Documents de travail du FMI 09/281.

⁴ FMI (2012), « Macroeconomic Policy Frameworks for Resource-Rich Developing Countries »

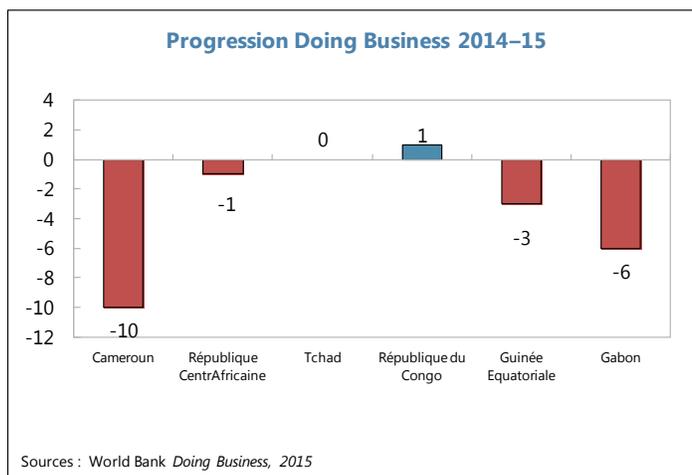
⁵ Araujo, J., Li B., Poplawski-Ribeiro M., Zanna L-F., (2013), « Current Account Norms in Natural Resource-Rich and Capital-Scarce Economies, » Document de travail du FMI 13/80.

⁶ La productivité totale des facteurs devrait croître grâce à la mise en place de nouvelles infrastructures dans la région.

D. Compétitivité structurelle

5. Les indicateurs basés sur l'enquête révèlent néanmoins d'importants problèmes de compétitivité structurelle. Différents indicateurs de compétitivité continuent de classer les pays de la CEMAC parmi ceux qui obtiennent les plus mauvais résultats.

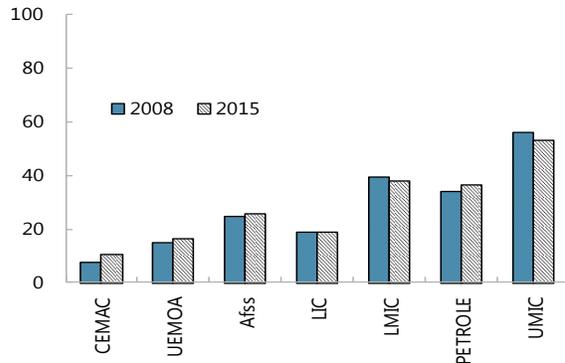
- Les indicateurs « Doing Business » 2015 de la Banque mondiale montrent que les pays de la CEMAC se situent au bas du classement des pays évalués, la plupart d'entre eux stagnant ou reculant en 2015 par rapport à 2014 (graphique 4). Les pays de la CEMAC demeurent derrière les pays de l'Afrique subsaharienne et de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) du point de vue de l'environnement des affaires (graphique 5)⁶. En particulier, la région doit relever des défis s'agissant du démarrage des entreprises, de l'application des contrats et du commerce transfrontalier. La fourniture d'infrastructure et d'électricité reste insuffisante et les procédures de paiement des impôts et d'enregistrement des biens continuent d'être pesantes.
- Les indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale classent également les pays de la CEMAC derrière leurs pairs, et affichent une détérioration relative en termes de gouvernance ces cinq dernières années. En particulier, la CEMAC accuse un retard par rapport à ses pairs en termes d'efficacité de l'administration publique, de la responsabilisation et de la qualité de la réglementation.



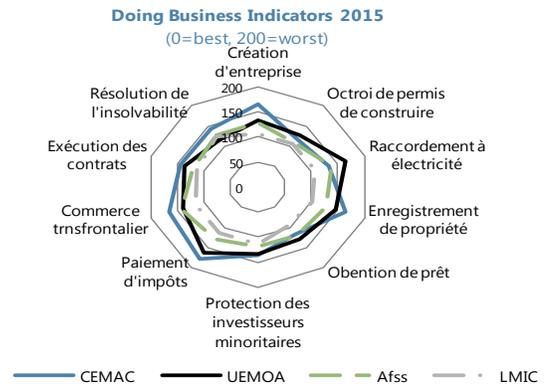
⁶ Ces indicateurs doivent être interprétés avec prudence compte tenu du nombre limité de répondants, d'une couverture géographique restreinte et d'hypothèses standardisées sur les contraintes dans les affaires et la disponibilité de l'information.

Graphique 5. CEMAC : Environnement des affaires et gouvernance, 2014–15

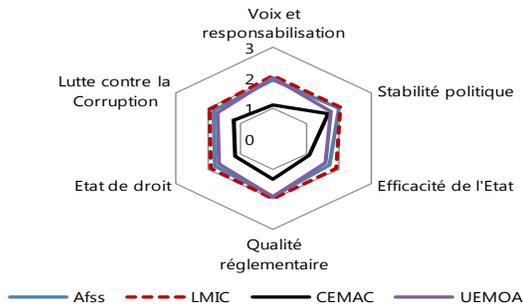
Facilité des affaires
(Classement en percentile ; 100 = meilleur)



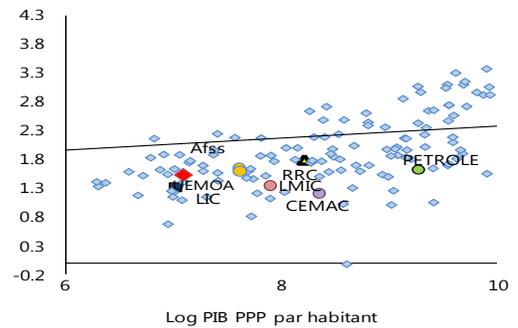
Indicateurs Doing Business



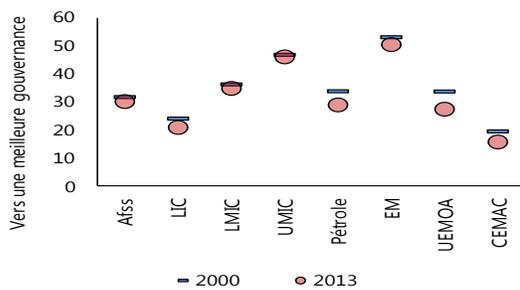
Indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale
(Nouvelle échelle, 0 = pire, 5 = meilleur)



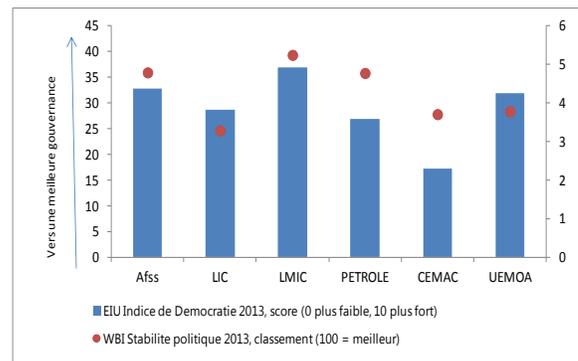
Indicateur moyen de gouvernance et PIB par habitant
(Log de parité du pouvoir d'achat)



Variation des indicateurs de gouvernance
(Classement en percentile du score moyen de 6 variable, 100 = meilleur)



Score de stabilité politique et démocratique



Sources : Doing Business, 2015; Indicateurs de gouvernance de la Banque mondiale, 2014, (moyenne de contrôle de la corruption, efficacité du gouvernement, État de droit, qualité réglementaire, stabilité politique et voix et de la responsabilisation) ; Economist Intelligence Unit (EIU) ; et calculs des services de IMS.

Afss = Afrique Sub-Saharienne; LIC = Pays à faible revenu ; UMIC = Pays à haut-moyen revenu ; LMIC= Pays faible-moyen revenu ; PETROLE = Pays producteurs de pétrole ; EM = Marchés émergents ; WBI= Indicateurs de la Banque Mondiale.

Annexe IV. CEMAC : Proposition de réforme du cadre de surveillance régional

	Proposition du consultant extérieur	Recommandations du FMI	Commentaires des services du FMI
Règle budgétaire	<p>Une nouvelle règle budgétaire fondée sur le solde global avec une règle d'épargne des recettes pétrolières. Le consultant a présenté deux propositions :</p> <p>Règle 1= $(\text{Solde global})/\text{PIB} - \alpha (\text{recettes pétrolières})/\text{PIB}$</p> <p>Règle 2= $(\text{Solde global})/\text{PIB} - \beta (\text{recettes pétrolières})/(\text{recettes totales})$</p> <p>Les paramètres α et β seraient les parties des recettes pétrolières que chaque pays conviendrait d'épargner. La nouvelle règle serait fondée sur des moyennes triennales pour lisser les fluctuations à court terme.</p>	<p>Dans les rapports sur les consultations régionales de 2013 et 2014, les services du FMI ont estimé que le critère actuel fondé sur le solde de base (c'est-à-dire, les recettes globales – nettes des dons – moins les dépenses totales hors dépenses en capital financées par l'étranger) pourrait contribuer à des mesures budgétaires procycliques. Les services du FMI recommandent d'adapter une règle budgétaire plus conforme au caractère exportateur de pétrole des pays de la CEMAC. À partir d'une analyse du Département des finances publiques du FMI (Annexe IV du rapport sur les consultations régionales de 2013), les services du FMI ont conseillé d'adopter soit le <i>déficit primaire hors pétrole</i>, soit le <i>déficit primaire structurel</i>, en tant que règle budgétaire régionale.</p>	<p>Selon l'analyse des services du FMI, une règle fondée sur le solde global n'est pas la plus appropriée pour les pays producteurs de pétrole. Les nouvelles règles sont difficiles à calculer et des pays ayant des niveaux différents de ressources pétrolières et de dépendance budgétaire à ces ressources, auraient des difficultés à calculer les paramètres α et β et à s'accorder sur eux.</p>
Plafond de la dette	<p>Un nouveau critère de la dette fondé sur la valeur actualisée nette de la dette publique totale, avec un abaissement du plafond de la dette. Aucun chiffre précis n'a été donné, mais le rapport propose 50 % à 70 % du PIB. Un nouveau mécanisme permettrait d'évaluer la différence entre les niveaux de dette moyenne sur trois ans et une norme à long terme. Le nouveau critère allie un plafond d'endettement et un mécanisme de limitation de l'accumulation de la dette.</p>	<p>Selon une analyse des services du FMI figurant dans le rapport sur les consultations régionales de 2014 (annexe 3), le plafond de la dette publique de 70 % du PIB au niveau régional doit être ramené à 50 % pour minimiser la probabilité d'un surendettement. L'objectif est aussi de garantir une cohérence entre les critères de surveillance budgétaire pour s'assurer qu'un plafond beaucoup trop élevé fixé par la règle du solde budgétaire primaire n'entraîne pas une accumulation excessive de dette des pays.</p>	<p>L'abaissement du plafond de la dette est un bon point de départ, mais il serait difficile de fixer une norme à long terme. Beaucoup de pays de la CEMAC auraient des difficultés à surveiller attentivement les écarts par rapport à la norme vu leurs capacités limitées de gestion de la dette.</p>

Annexe IV. CEMAC: Proposition de réforme du cadre de surveillance régional *(suite et fin)*

	Proposition du consultant extérieur	Recommandations du FMI	Commentaires des services du FMI
Autres critères principaux (inflation et absence d'accumulation d'arriérés budgétaires)	<p><i>Inflation</i> : le consultant recommande d'utiliser une moyenne triennale au lieu de la moyenne annuelle.</p> <p><i>Absence d'accumulation d'arriérés budgétaires</i> : Pas de recommandation particulière.</p>	En octobre 2014, les services du FMI ont émis l'avis que le critère de l'inflation est plus adapté à la politique monétaire de la région que ne le sont les politiques nationales, et que l'absence d'accumulation d'arriérés budgétaires est particulièrement difficile à suivre de près.	N/A.
Suivi	La proposition du consultant ne présente aucune recommandation sur la manière d'améliorer le suivi de la surveillance par la CEMAC.	Dans le rapport de 2014 sur les consultations régionales, les services du FMI recommandent de renforcer les mécanismes de suivi pour améliorer l'efficacité du cadre de surveillance de la CEMAC (Section A « Améliorer le cadre régional de surveillance pour assurer la stabilité de l'Union »). Les services du FMI conseillent une plus grande coopération entre les autorités régionales et nationales pour la préparation des budgets nationaux, la création d'unités budgétaires indépendantes et une plus grande transparence dans la publication des données sur la conformité en matière de surveillance.	Les services du FMI considèrent qu'il est essentiel d'améliorer le mécanisme de surveillance pour mettre en place un cadre efficace de surveillance, particulièrement si la CEMAC adopte des règles budgétaires et des critères de la dette publique plus complexes.

Annexe V. CEMAC : Recommandations du PESF 2015¹⁴

Principales recommandations (par organisme de décision compétent)	Effet 1/		Calen drier 2/
	S	D	
Conférence des Chefs d'État et/ou Comité ministériel (CM)			
1. Validation par le CM de la méthodologie d'évaluation du niveau/structure optimal(e) des réserves internationales.			
2. Rationnaliser la procédure d'approbation de la réglementation de la CEMAC relative au secteur financier.			
3. Formaliser les procédures de coopération entre toutes les autorités impliquées dans une crise financière.			
4. Déterminer les mesures à prendre pour redonner la présidence du conseil de la BEAC au gouverneur.			
5. Achever la rationalisation des deux marchés boursiers concurrents.			
6. Renforcer l'autonomie institutionnelle et la responsabilisation de la BEAC et de la COBAC.			
7. Réviser les règles et pratiques de nomination des cadres de direction des institutions financières régionales.			
Institutions financières régionales : la BEAC et la COBAC			
1. Améliorer la transparence de la BEAC par l'adoption d'un cadre comptable approprié.			
2. Adopter une méthode régionale de systèmes de communication des données en matière de crédit, en réduisant les doublons le plus possible.			
3. Accélérer la réforme de la politique monétaire.			
4. Démarrer l'examen de la qualité des actifs, concernant au moins les banques systémiques et les banques les plus vulnérables.			
5. Mettre en place un cadre approprié de prêteur en dernier ressort.			
6. Renforcer et formaliser le rôle des directions nationales de la BEAC dans les réformes du secteur financier.			
7. Renforcer la fonction de caisse du FOGADAC.			
8. Continuer de renforcer le personnel du Secrétariat Général de la COBAC.			
9. Renforcer le cadre prudentiel des prêts aux parties liées.			
10. Examiner les outils dont dispose l'autorité de contrôle pour le contrôle des risques.			
11. Instituer un mécanisme de suivi de l'amélioration de l'accès aux services financiers.			
12. Mener des actions coordonnées de promotion de la monnaie électronique.			
Autorités nationales			
1. S'assurer que la gouvernance des banques du secteur public est conforme avec les meilleures pratiques.			
2. Rationnaliser les procédures de saisie hypothécaire dans le cadre de l'OHADA.			
3. Sécuriser les droits fonciers et renforcer les systèmes d'enregistrement.			
4. Donner la préférence aux mécanismes d'aide officielle ouverts à toutes les institutions de crédit.			
5. Adopter une politique en matière de poursuites dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (y compris pour les infractions principales).			
6. Améliorer la formation/spécialisation des juges et la gouvernance des institutions judiciaires.			
7. Faire fonctionner les cellules de renseignements financiers au Congo et en Guinée équatoriale.			
1/ S : Stabilité – D : Développement	Elevé(e)	Moyen(enne)	Neutre
2/ Calendrier de mise en œuvre	Moins d'un an	1-2 ans	Plus de 2 ans

¹⁴ Préparées par l'Équipe du PESF.



COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES POLITIQUES ET
DÉFIS COMMUNS DES PAYS MEMBRES — ANNEXE
D'INFORMATION

1^{er} juillet 2015

Rédigé par

Département Afrique
(en collaboration avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI _____ 2

RELATIONS DES PAYS MEMBRES DE LA CEMAC AVEC LE FMI STATUT

Le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, la République du Congo et le Gabon sont devenus membres du FMI en 1963, et la Guinée équatoriale en 1969. Tous les pays membres de la CEMAC ont accepté les obligations au titre de l'article VIII des Statuts du FMI le 1^{er} juin 1996.

Relations entre les pays membres de la CEMAC et le FMI

Cameroun. Le dernier accord financier, à savoir un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) d'un montant équivalant à 18,6 millions de DTS (environ 26,8 millions de dollars EU), est arrivé à expiration le 31 janvier 2009. Le Conseil d'administration a approuvé le 2 juillet 2009 un décaissement de 92,9 millions de DTS (environ 144,1 millions de dollars) au titre de la composante d'accès rapide de la facilité contre les chocs exogènes. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été achevées le 30 juin 2014. Le cycle des consultations avec le Cameroun est de 12 mois.

République Centrafricaine (RCA). Le Conseil d'administration du FMI a approuvé une aide financière en faveur de la République Centrafricaine au titre de la facilité de crédit rapide (FCR) d'un montant de 5,57 millions de DTS (10 % de la quote-part) à l'appui du programme de redressement économique d'urgence des autorités de transition pour rétablir la stabilité macroéconomique, assurer un rééquilibrage budgétaire et renforcer la capacité administrative. L'aide totale au titre de la FCR a atteint 13,9 millions de DTS (25 % de la quote-part). Les autorités de transition ont entrepris de solliciter un nouveau décaissement au titre de la FCR de 13,9 millions de DTS, soit l'équivalent de 25 % de la quote-part, pour couvrir l'écart budgétaire résiduel en 2015. La RCA suit un cycle de consultation de 12 mois, mais en raison des troubles civils, la dernière consultation au titre de l'article IV a été achevée le 30 janvier 2012.

Tchad. Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) d'un montant de 79,92 millions de DTS (120 % de la quote-part) le 1^{er} août 2014. Le 27 avril 2015, le Conseil a achevé la première revue des résultats enregistrés par le Tchad dans le cadre du programme appuyé par la FEC et approuvé la demande présentée par les autorités pour relever le niveau d'accès de 26,64 millions de DTS (40 % de la quote-part). Les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont en outre établi le 27 avril et le 28 avril 2015, respectivement, que le Tchad avait rempli les conditions lui permettant d'atteindre le point d'achèvement au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE), ouvrant ainsi la voie à un allègement de la dette d'un total de 1,1 milliard de dollars. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été achevées le 21 février 2014. Le Tchad suit un cycle de consultation de 12 mois.

République du Congo. Le Conseil d'administration a approuvé un accord triennal au titre de la FRPC en faveur de la République du Congo pour un montant équivalant à 8,5 millions de DTS (environ 12,5 millions de dollars EU) le 8 décembre 2008. Le pays a atteint le point de décision de l'initiative renforcée en faveur des PPTTE le 8 mars 2006 et le point d'achèvement le 27 janvier 2010. Depuis l'achèvement de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en août 2011, les

consultations au titre de l'article IV avec la République du Congo suivent un cycle de 12 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 21 juillet 2014. La République du Congo suit un cycle de consultation de 12 mois

Guinée équatoriale. Les derniers accords financiers, à savoir un accord au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) d'un montant équivalant à 9,9 millions de DTS et un accord au titre de la facilité d'ajustement structurel (FAS) d'un montant équivalant à 3,0 millions de DTS, sont tous deux arrivés à expiration le 2 février 1996. Le pays n'est pas admissible à une assistance au titre de l'initiative PPTTE. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 17 juillet 2015. Le cycle des consultations de la Guinée équatoriale est de 12 mois.

Gabon : L'accord de confirmation triennal pour un montant de 77,2 millions de DTS (environ 117 millions de dollars EU) a pris fin le 7 mai 2010 et seules les trois premières revues ont été achevées. Le Gabon n'est pas admissible à une assistance au titre de l'initiative en faveur des PPTTE. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 18 février 2015. Le cycle de consultations du Gabon est de 12 mois.

Évaluations des sauvegardes

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Conformément à la règle de politique des sauvegardes pour les banques centrales régionales, la BEAC fait l'objet d'une évaluation quadriennale. L'évaluation quadriennale de 2013 s'est déroulée tandis que la BEAC opérait de profonds changements pour remédier aux problèmes de gouvernance et de défaillances au niveau du contrôle interne qui étaient apparus en 2009 et ont donné lieu à une collaboration plus rapprochée durant la période qui a suivi sous la forme d'une étroite surveillance, par le FMI, des «mesures reconductibles» de sauvegarde. En outre, la BEAC a engagé un plan de réforme et de modernisation (PRM) afin de renforcer les contrôles. L'évaluation de 2013 a conclu que, en dépit du renforcement de son dispositif de sauvegardes, la BEAC doit prendre des mesures supplémentaires pour rétablir pleinement une gouvernance et un contrôle de qualité, notamment en modifiant sa charte et en s'engageant à mettre en œuvre le plan de modernisation et de réforme. Il a aussi été recommandé dans l'évaluation de maintenir les visites de suivi annuel à la BEAC pour vérifier les progrès de la mise en œuvre des mesures reconductibles et de faire avancer les travaux sur le plan de réforme de la BEAC dans le contexte des demandes et des revues de programmes pour les pays membres de la CEMAC. C'est dans cette optique que les services du FMI ont procédé à une visite d'évaluation des sauvegardes en avril 2015. Les services du FMI ont conclu que, la BEAC continue certes de mettre en œuvre son plan de réforme, mais des dérapages se sont produits et le calendrier du PRM a été révisé. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures reconductibles sont mitigés, et les recommandations prioritaires concernant les amendements de la charte de la BEAC et l'adoption d'un dispositif d'information financière reconnu à l'échelle internationale (IFRS) sont retardées. La BEAC a sollicité une assistance technique du FMI pour faire avancer la mise en œuvre des recommandations susmentionnées, et des mesures ont été engagées en vue de la fourniture rapide de ce travail. Dans la période à venir, il sera nécessaire de prendre des mesures vigoureuses et d'assurer une coordination étroite avec les pays membres pour dégager un consensus afin que la BEAC puisse achever ses réformes et mettre en œuvre les recommandations en suspens liées aux sauvegardes. Les progrès

accomplis dans la mise en œuvre de ces recommandations continueront d'être suivis par le FMI, comme condition pour faire avancer les demandes et les revues de programmes pour les pays membres de la CEMAC.

Régime de change

La monnaie régionale est le franc CFA. De 1948 à 1999, il était rattaché au franc français. Depuis l'introduction de l'euro en 1999, il est rattaché à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour un euro.

Consultations au titre de l'article IV

Suite à une décision du Conseil d'administration en janvier 2006, les discussions avec les unions monétaires ont été formalisées et font partie des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres. Les discussions mentionnées ici ont par conséquent trait aux consultations au titre de l'article IV avec les six pays membres de la CEMAC. Le Conseil d'administration a achevé les derniers entretiens sur les politiques communes des pays membres de la CEMAC le 25 juillet 2014. Le cycle de ces entretiens est de 12 mois.

Participation au PESF et RONC

Le premier programme régional d'évaluation du secteur financier (PESF) a été réalisé de janvier à mars 2006. Des Rapports sur l'observation des normes et des codes (RONC) ont été préparés dans les domaines de la transparence de la politique monétaire et financière, de la supervision bancaire et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) en juin 2006. Une mise à jour du PESF a eu lieu de novembre 2014 à janvier 2015.

Assistance technique en faveur de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (2010–14)

Avril 2015 : Assistance technique (AT) du Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM) sur la supervision et la réglementation bancaires et la stabilité financière.

Novembre-décembre 2014 : AT du MCM sur la supervision et la réglementation bancaire.

Octobre 2014 : AT du MCM sur la supervision basée sur les risques.

Avril 2014 : AT du MCM sur la gestion de la dette.

Mars 2014 : AT du MCM sur les indicateurs de solidité financière.

Décembre 2013 : Cours sous-régional du MCM sur la gestion macroéconomique et les questions de dettes.

Juillet 2013 : AT du MCM sur la mise à jour du cadre prudentiel.

Mai 2013 : AT du MCM sur la gouvernance de banques centrales

Mars-avril 2012 : Mission consultative du MCM sur la comptabilité de la banque centrale, les opérations monétaires et les tests de résistance.

Mars 2012 : AT du Département des statistiques (STA) sur l'établissement et l'amélioration des statistiques monétaires et financières et des indicateurs de solidité financière.

Depuis octobre 2011 : Conseiller résident du MCM à la COBAC.

Juillet 2011 : Mission consultative du MCM sur la conception et exécution de la politique monétaire.

Depuis mai 2011 : conseiller général résident du MCM auprès du Gouverneur de la BEAC, M. Didier Casier, sur la gouvernance, la comptabilité et les contrôles internes.

Mars, avril et mai 2011 : AT du MCM sur la comptabilité, la gestion des réserves et la supervision bancaires.

Mars 2011 : AT du STA sur l'établissement d'une base de données monétaires et financières.

Novembre 2010 : Participation du STA à l'atelier de la BEAC sur la base de données économiques, monétaires et financières.

Janvier 2010 : Participation du STA à l'atelier de la BEAC sur les statistiques de balance des paiements.

Assistance technique à la Commission de la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (2010–14)

Novembre 2014 : atelier régional de la CEMAC sur l'administration douanière, Département des finances publiques (FAD).

Juin 2014 : appui du FAD à la mise en œuvre des directives de la (CEMAC).

Janvier 2014 : Atelier sur l'administration douanière du FAD pour la CEMAC.

Mars-juin 2013 : AT du FAD sur la mise en œuvre des directives de GFP de la CEMAC.

Mai, juin et novembre 2012 : Missions d'assistance technique sur la mise en œuvre des directives de GFP de la CEMAC.

Mai 2012 : Atelier sur l'administration douanière pour la CEMAC.

Avril 2012 : Participation du FAD et du STA à l'atelier de la CEMAC sur la conception d'une stratégie de mise en œuvre des nouvelles directives en matière de gestion des finances publiques et la mise en œuvre de la directive *MSFP 2001*.

Mars 2012 : AT du FAD sur l'établissement de guides techniques.

Mars 2012 : AT du STA sur l'établissement de recommandations pour la directive TOFE.

Juillet 2011 : Mission du FAD sur l'évaluation des besoins d'assistance technique de la CEMAC.

Février et avril 2011 : Participation du FAD et du STA à des ateliers sur la conception de nouvelles directives en matière de gestion des finances publiques et le projet TOFE.

Février 2011 : Participation du STA à l'atelier de la CEMAC sur l'analyse des agrégats macroéconomiques.

Novembre 2010 : AT du STA sur la rédaction de la directive TOFE.

Septembre 2010 : AT du FAD sur la stratégie de reformulation des directives budgétaires régionales.

**Déclaration de M. Yambaye, M. Raghani et M. Bah sur la Communauté économique
et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC)
Réunion du Conseil d'administration
17 juillet 2015**

I. Introduction

Les autorités de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) remercient les services, la direction et le Conseil d'administration du FMI de leur soutien aux efforts consentis par la CEMAC pour atteindre ses objectifs. Elles se félicitent aussi du dialogue constructif qu'elles ont noué avec les services du FMI en avril et mai dernier à Libreville et à Yaoundé dans le cadre des consultations régionales de 2015.

La région de la CEMAC connaît une situation difficile en raison de l'effet conjugué de la chute brutale des cours pétroliers internationaux, qui a débuté à la mi-2014, des chocs de sécurité dus aux attaques terroristes autour du lac Tchad et de l'instabilité politique en République centrafricaine. Compte tenu de la forte dépendance de la région à l'égard du secteur pétrolier – plus de 80 % des exportations et plus de 50 % des recettes budgétaires – ces chocs pèsent lourdement sur les résultats et perspectives économiques. Ils mettent aussi en évidence la nécessité d'approfondir le programme de réformes de la Communauté en vue d'améliorer encore la résilience de la région face aux chocs. Conscientes de la nécessité de relever avec fermeté ces défis de taille, les autorités de la CEMAC restent déterminées à mettre en œuvre des politiques budgétaire et monétaire prudentes afin de renforcer la stabilité macroéconomique, tout en intensifiant encore les réformes structurelles de manière à créer un environnement propice aux entreprises et à l'investissement privé.

II. Évolution de l'économie en 2014

Selon les estimations, la région devrait afficher une croissance de 4,7 %, contre 2,4 % en 2013. Cette performance, inégale d'un pays à l'autre, s'explique principalement par l'augmentation de la production de pétrole brut et par la poursuite des investissements publics. Le secteur non pétrolier a enregistré une croissance de 4,7 %, alimentée essentiellement par les projets d'investissement public. S'agissant de l'inflation, elle s'est établie à 2,7 % en 2014 surtout en raison des prix faibles des denrées alimentaires. Elle est donc restée en deçà du critère de convergence de 3 %, encore que le niveau n'ait pas été le même dans tous les pays membres. Les réserves internationales de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) – la banque centrale sous régionale – sont restées amplement suffisantes pour couvrir 7 mois d'importations en 2014, contre 5,8 mois en 2013. Le déficit budgétaire s'est creusé, passant de 3,5 % du PIB en 2013 à 5,0 % du PIB en 2014, à la suite de la chute des recettes pétrolières couplée à la poursuite des investissements publics et à la hausse des dépenses de sécurité. En outre, le déficit des transactions courantes s'est accru pour passer de 1,6 % du PIB en 2013 à 3,8 % du PIB en 2014, car les recettes pétrolières ont diminué et les importations liées à l'investissement sont restées élevées.

III. Politiques et réformes structurelles en 2015 et au-delà

Les chocs subis par les différents pays, à savoir l'effondrement des cours pétroliers et la hausse des dépenses liées à la sécurité, pèseront fortement sur les perspectives économiques de la CEMAC en 2015. Dans ce contexte, la croissance devrait s'essouffler et les déficits budgétaire et courant continueront à se creuser, même si les pays membres ont pour la plupart réduit leur investissement public et limité leurs dépenses ordinaires. Il pourrait en résulter un accroissement de la dette publique de la région afin de répondre aux besoins financiers des pays membres.

Pour relever les nouveaux défis, les autorités de la CEMAC continueront à mettre en œuvre les réformes qui s'imposent. Avec l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires au développement, elles redoubleront d'efforts pour améliorer encore la viabilité des finances publiques et de la dette, garantir un secteur financier dynamique et réaliser le marché commun dans la région de la CEMAC.

1. Surveillance des finances publiques et de la dette

Les autorités redoubleront d'efforts pour améliorer l'efficacité du cadre de surveillance des finances publiques. À ce titre, elles continueront, parallèlement à l'application des directives de gestion des finances publiques de la CEMAC, à harmoniser davantage les procédures et à développer la coopération budgétaire entre les pays membres. En outre, un projet de révision du cadre de surveillance et de renforcement du suivi sera présenté lors de la réunion des ministres de la zone franc programmée en octobre 2015. S'agissant du plafond d'endettement, elles projettent de revoir le critère à partir des besoins de financement de l'investissement public des différents pays.

2. Politique monétaire

La politique monétaire a pour objectif de stabiliser les prix et de défendre la parité fixe entre le franc CFA et l'euro. Les autorités ont conscience de la nécessité d'améliorer encore les mécanismes de transmission monétaire, dans un contexte d'excès de liquidité et d'énormes besoins de financement de l'activité économique. Avec l'assistance technique du FMI, des initiatives sont en train d'être prises pour relancer les marchés monétaires de la région, à l'instar de l'approbation de la réglementation du marché des prises en pension et de l'introduction de certificats de dépôt et de billets de trésorerie à l'échelle régionale. Des progrès notables ont aussi été accomplis pour stimuler les transactions interbancaires et mettre en place un cadre de prévision des liquidités. Par ailleurs, la suppression progressive des avances statutaires aux trésors publics se poursuivra afin d'encourager la création de marchés des obligations souveraines.

3. Viabilité extérieure

La parité fixe entre le franc CFA et l'euro s'est révélée très bénéfique pour les pays membres de la BEAC. Les autorités surveilleront de près son évolution afin de satisfaire aux exigences de l'union monétaire. Elles intensifieront leurs efforts persistants pour améliorer la gestion des réserves et le respect des règles de mise en commun. Un accord a été signé avec le Trésor français pour accroître la rémunération des dépôts de la BEAC. En outre, la BEAC ouvrira des

comptes correspondants auprès de certains établissements financiers internationaux en vue de détenir des sous-comptes pour les pays membres. Cela contribuera à répondre aux exigences de mise en commun de réserves de la BEAC mais aussi aux objectifs de développement des pays membres.

4. Réformes du secteur financier

Les autorités de la CEMAC saluent le Programme d'évaluation du secteur financier (PESF) et apprécient ses recommandations puisque leur mise en œuvre contribuera à remédier aux facteurs de vulnérabilité du secteur. Dans le prolongement des avancées dans le cadre de l'assistance technique, les autorités poursuivront leurs efforts de réforme afin d'atténuer les risques pour la stabilité financière et de permettre au secteur de jouer son rôle de financement du développement des pays membres de la CEMAC. À ce titre, elles préparent des réglementations supplémentaires sur les établissements systémiques et appliquent des mesures visant à renforcer le contrôle des institutions de microfinancement, en plus de la réglementation adoptée récemment pour consolider la surveillance du secteur financier. Le nouveau mécanisme de résolution bancaire sera pleinement mis en œuvre afin de conférer davantage de pouvoir pour négocier avec les banques en proie à des difficultés. Les autorités projettent aussi de créer une infrastructure des marchés financiers solide et d'autoriser les services bancaires mobiles tout en mettant en place un mécanisme de surveillance pour le système de paiement. Avec de nouvelles améliorations pour stimuler le climat des affaires, ces réformes permettront au secteur financier d'accroître sa contribution au financement des économies de la CEMAC.

5. Stimuler la croissance et la compétitivité

Conscientes de la nécessité de réduire la dépendance des pays de la CEMAC à l'égard de la production de pétrole brut, les autorités sont résolues à diversifier les sources de croissance et à renforcer la résilience de la région face aux chocs. Pour ce faire, l'amélioration de l'environnement des affaires sera déterminante. À ce titre, les autorités intensifieront leurs efforts pour lever les blocages réglementaires à l'investissement privé et au commerce régional via des mesures essentielles comme la réduction des obstacles non tarifaires, l'harmonisation des taxes sur les biens et services et la simplification des procédures douanières. Plus important encore, elles encourageront davantage les investissements dans le secteur des infrastructures. Les autorités espèrent aussi que la mise en place de l'observatoire régional de suivi du climat des affaires permettra d'accomplir des progrès considérables dans le processus d'intégration régionale.

6. Renforcer les institutions de la CEMAC

Afin d'atteindre les objectifs de la CEMAC, les autorités sont déterminées à accroître encore les moyens dont disposent les institutions de la région. Des progrès notables ont été réalisés pour concrétiser le projet de réforme opérationnelle de la BEAC. Les autorités élaborent aussi un plan de gestion des ressources humaines et une nouvelle charte du personnel. En outre, les moyens humains de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) ont augmenté à la suite du recrutement de nouveaux collaborateurs. Par ailleurs, la coordination entre les autorités

nationales et les institutions de la CEMAC sera encore renforcée en vue d'améliorer le recueil de statistiques économiques ainsi que la formulation et la mise en œuvre des politiques.

IV. Conclusion

L'effondrement des cours pétroliers, dans un contexte de graves problèmes de sécurité, a pour effet de multiplier les défis que la région de la CEMAC doit relever. Les autorités restent profondément attachées à l'objectif d'intégration régionale et à la croissance économique. Les progrès en la matière seront consolidés par de nouveaux efforts visant à diversifier la production et les exportations tout en approfondissant l'intermédiation financière et en renforçant les moyens dont disposent les institutions de la région. Les autorités de la CEMAC remercient le FMI pour son esprit de dialogue et son assistance technique qui leur sont utiles dans l'optique de parvenir à l'intégration régionale économique.